



RENTES GENEVOISES

RAPPORT ANNUEL 2015

Si les Rentes Genevoises, le premier établissement de prévoyance créé en Suisse il y a près de 170 ans, ont passé sans dommages au travers de plusieurs guerres et de nombreuses crises financières pour afficher aujourd'hui une santé florissante et une pérennité que personne leur conteste, c'est grâce à toutes celles et ceux qui ont œuvré en son sein, au profit des clients et de l'Etablissement. Ce rapport leur rend hommage en mettant en lumière des instants de leur vie professionnelle.





SOMMAIRE

04	Regards croisés sur les Rentes Genevoises Interview de Paul H. Dembinski et de Pierre Zumwald
11	Profil des Rentes Genevoises
14	Gouvernement d'entreprise
25	Ressources humaines
29	Responsabilité sociale d'entreprise et développement durable
30	Marché
37	Finances
38	Comptes 2015
50	Notes
80	Rapport de l'organe de révision

REGARDS CROISÉS SUR LES RENTES GENEVOISES

INTERVIEW DE PAUL H. DEMBINSKI ET DE PIERRE ZUMWALD

Quel est le bilan de l'exercice 2015 ?

Paul H. Dembinski : Au terme de l'exercice 2015, les Rentes Genevoises affichent une bonne santé avec 1.8 milliard de francs au total du bilan, soit 4.2 % de plus que l'année précédente, et un degré de couverture à 112.4 %, en léger repli par rapport à fin 2014. En effet, 2015 a été une année difficile pour la finance mondiale et les Rentes Genevoises n'ont pas été épargnées. Avec seulement 1.4 %, la performance globale de nos actifs marque un net recul par rapport à l'exercice précédent. Ce résultat s'explique en partie par le marché des changes, notamment la décision de la BNS, en début d'année, de laisser flotter le franc par rapport à l'euro tout en imposant un taux négatif sur les avoirs liquides. L'autre partie de l'explication est à chercher dans la mauvaise performance d'un gérant alternatif qui, depuis, a vu son mandat résilié. L'immobilier, qui représente près de 500 millions de francs dans les comptes, a par contre bien joué son rôle. Avec une performance nette de 4.9 %, il a eu un impact positif sur le résultat final.

En termes opérationnels, l'année s'est conclue sur un déficit qui a été comblé par un prélèvement dans la réserve de fluctuation de valeur. Cette dernière reste cependant abondante, comme l'indique le degré de couverture qui se situe toujours dans la zone dite « de confort ».

Pierre Zumwald : Du point de vue des affaires, l'année est considérée comme bonne. Les Rentes Genevoises ont signé un de leurs meilleurs exercices, avec plus de 197 millions de chiffre d'affaires contre 184.6 millions en 2014, soit une augmentation de 6.7 %. Les polices immédiates en vie individuelle ont progressé de 21.1 % alors que les polices différées ont baissé de 14.6 %. Les polices de libre passage ont enregistré une hausse de 4.6 % et les Rentes Genevoises ont marqué leur présence sur le marché de la réassurance avec un triplement du volume d'affaires par rapport à 2014.

Au niveau des prestations, les Rentes Genevoises ont versé 78.3 millions de francs de rentes, 4.1 % de plus qu'en 2014, et ont remboursé ou transféré 53.0 millions de francs de capitaux, notamment des prestations de libre passage. Le total des rentes versées comprend un montant de l'ordre de 16.4 millions de francs, en augmentation de 9.3 %, directement issu de la transformation des avoirs de libre passage en rentes, mettant clairement en avant la nécessité de tels produits. Il faut encore souligner que les bons résultats financiers de 2014 ont permis d'augmenter les montants versés au titre de participation aux excédents pour les contrats qui prévoient ce mode de distribution.

Au niveau des frais de fonctionnement, il est observé une légère augmentation de 2.2 % par rapport à 2014, due à des variations dans les frais du personnel et à la hausse des coûts informatiques. Cette évolution est toutefois sous contrôle et les dépenses de l'exercice sont restées plus de 10 % en dessous des budgets accordés, en application des principes de prudence et du « juste besoin ».

Quels sont les enseignements que vous en tirez ?

Paul H. Dembinski : Chaque année est une page qui se tourne dans le grand livre de l'histoire. Il y a du permanent, du répétitif et, parfois, du radicalement nouveau. L'année 2015 nous a rappelé deux choses : d'une part, que les banques centrales – notamment la BNS – ont la capacité de modifier, sans préavis, les règles du jeu qu'on tenait pour immuables ; d'autre part, qu'il ne faut pas sous-estimer – dans un monde de plus en plus interdépendant – le poids des facteurs géopolitiques. Bien que les Rentes Genevoises inscrivent leur réflexion et leurs actions dans la durée, il y a des événements sur lesquels l'Institution n'a que peu d'emprise. C'est le cas, par exemple, de la crise des changes en janvier. Bien que des dispositions de couverture aient été prises et des mécanismes mis en place, le moment venu, l'exécution auprès des prestataires n'a pas suivi parce que l'accès au marché était bloqué.

C'est aussi en 2015 que le spectre d'une longue période de taux faibles s'est nettement précisé. Désormais, cette éventualité est intégrée aux scénarios sur lesquels nous travaillons pour explorer au maximum les options qui s'offrent à un Etablissement comme le nôtre, aussi bien du côté des investissements que du côté des prestations. C'est à la lumière de ces leçons que nous avons réexaminé les outils que les Rentes Genevoises utilisent en matière de risque de change. Nous avons mené cette tâche dans le cadre de la revue annuelle de notre stratégie d'investissement. Il en a résulté une réflexion sur l'adéquation des *stress tests* pratiqués par les assureurs pour notre Institution.

Pierre Zumwald : Chaque année est source d'enseignements. La question est de savoir ce que l'on en fait, puisque souvent ils découlent de situations vécues, voire subies. Un premier enseignement, plutôt une confirmation, est que l'environnement est en perpétuel changement et que ce changement s'opère à un rythme de plus en plus rapide. Cela oblige tous les acteurs à s'adapter en permanence. Le virage pris il y a une dizaine d'années en matière de méthodes et d'outils qui privilégiait les scénarios et le dialogue entre tous les intervenants porte ses fruits et permet de répondre de

manière adaptée aux enjeux. Il est toutefois important de maintenir ces outils à niveau, afin de les rendre toujours plus performants. Comme ce fut le cas jusqu'ici. Un deuxième enseignement est que, dans cet environnement où tout bouge très vite, des situations inhabituelles et peu favorables peuvent s'installer dans la durée. Je pense plus particulièrement aux taux bas qui nécessitent des modèles de réflexion nouveaux et des outils de planification adaptés. Le Conseil d'administration et la Direction y sont très sensibles et en font une priorité.

Quels ont été les projets majeurs en 2015 ?

Paul H. Dembinski : Les Rentes Genevoises travaillent actuellement sur plusieurs projets qui découlent directement des leçons de 2015. J'en citerais deux : l'accroissement de la réactivité tarifaire en regard de l'instabilité anormale

des marchés financiers et la refonte de la manière dont la politique d'investissement est élaborée et appliquée. Ainsi, depuis 2014, un pool d'experts est à la disposition du Conseil d'administration et de la Direction. Comme cette première collaboration s'est avérée concluante, le mandat a été renouvelé. Dans la foulée, l'ancien règlement de placements a été remplacé par un document qui décrit les principes et les modalités de la politique d'investissements. Il explicite les convictions qui sous-tendent cette politique. Celles-ci font par ailleurs l'objet d'un dialogue permanent entre la Direction, la Commission de placement, le Conseil d'administration et les experts.

Concernant les tarifs, nous avons mis l'accent sur la réactivité qui est nécessaire pour maintenir la solidité de notre bilan dans un contexte d'instabilité financière. Ainsi, la ré-



Paul H. Dembinski
Président du Conseil d'administration

Pierre Zumwald
Directeur général

flexion autour des tarifs a été renforcée et les outils utilisés permettent de prendre des décisions plus précises et plus rapides quant à l'adaptation – à la hausse comme à la baisse – des tarifs des nouveaux contrats.

Pierre Zumwald : Pour appuyer ces évolutions, l'Etablissement a renforcé sa capacité de veille dans tous les domaines et développé un nouveau concept de veille stratégique qui allie outils automatiques et manuels ainsi que des analyses pertinentes. L'accent est mis sur les aspects juridiques avec l'intégration d'une fonction de *compliance officer*. L'informatique reste un projet important avec une mise à niveau régulière des outils, notamment concernant la gestion électronique des documents. Le remplacement de l'ensemble du parc informatique a permis d'augmenter, encore, la sécurité et l'ergonomie. Aujourd'hui, les Rentes Genevoises bénéficient d'une infrastructure à la pointe de la technologie qui permet de travailler aussi bien sur site qu'à distance avec des standards de sécurité très élevés. C'est notamment dans le cadre de ce projet que les courtiers travaillant pour l'Etablissement peuvent se connecter et émettre des offres et propositions 365 jours par année, y compris en dehors des heures de bureau.

Les Rentes Genevoises ont bientôt 170 ans d'existence, quel est le secret de leur longévité ?



Paul H. Dembinski : En 1849, lorsque James Fazy a imaginé les Rentes Genevoises, son objectif était d'assurer une fin de vie décente aux personnes qui, au terme d'une vie active, allaient se retrouver dé-

munies et/ou esseulées au moment de leur vieillesse. Le modèle financier était ingénieux : il ne puisait pas dans les caisses de l'Etat, mais mettait en place un système de cotisations en vue de constituer un capital et de verser des rentes aux bénéficiaires. Aujourd'hui, 170 ans plus tard, le contexte a changé et le besoin en prévoyance aussi, notamment avec l'arrivée en 1985 de la prévoyance professionnelle obligatoire. Mais si ce dispositif a certes modifié la donne, il ne résout pas pour autant tous les problèmes ni ne répond à tous les besoins de la population genevoise en matière de prévoyance.

La spécificité des Rentes Genevoises, depuis leur création, est double : être une institution solide et autonome du point

de vue financier – même si en dernière instance les rentes sont garanties par l'Etat – et ne pas avoir d'actionnaires à rémunérer. De cette manière, les assurés bénéficient plus pleinement de l'effet des intérêts composés. Dans leur grande sagesse, mais aussi dans leur vision politique et de société, les divers Gouvernements qui se sont succédé en 170 ans ont toujours reconnu l'utilité sociale de l'outil et l'ont maintenu en « état de marche », notamment en nous confiant les rentiers des caisses de pension d'entreprises en crise.

Pierre Zumwald : Au-delà de l'idée politique et du besoin avéré au fil des décennies, un des secrets de la longévité réside certainement aussi dans la qualité des hommes et des femmes qui ont conduit l'Etablissement ou qui y ont travaillé. Les Rentes Genevoises ont toujours eu une culture d'entreprise forte, même si, il y a un siècle, le terme n'était pas encore d'actualité. James Fazy avait une lecture visionnaire de son temps et les Rentes Genevoises ont toujours eu cet esprit novateur et contemporain : une bonne compréhension des enjeux et une réponse adaptée à ceux-ci. Avec à l'esprit la pérennité de l'Etablissement. Si l'environnement a changé, les besoins restent et les solutions apportées y répondent de manière adéquate et raisonnée.

Qui sont les clients des Rentes Genevoises ?

Paul H. Dembinski : La loi limite l'accès aux Rentes Genevoises à celles et ceux qui sont originaires de Genève ou qui y vivent ou travaillent au moment de la conclusion du contrat. Nos clients sont aussi bien des particuliers que des entreprises. Cela dit, les clients viennent de tous les horizons et de toutes les catégories socio-professionnelles qui sont en mesure d'épargner. Nos produits recouvrent à la fois les paiements périodiques ou les apports en capital, notamment au moment des héritages.

Même si l'argent de nos clients est placé et géré de manière professionnelle, il ne s'agit pas de véhicules de placement mais bien d'instruments de prévoyance. Par exemple, un client qui signe un contrat à l'âge de 40 ans s'attend à recevoir la rente, à partir du moment convenu – 25 ans plus tard – et jusqu'à sa mort. Nos clients privilégient ainsi les engagements forts et garantis sur la durée aux promesses de rendements – parfois mirobolants – à court terme. L'Etat de Genève ne s'y est pas trompé : régulièrement, les Rentes Genevoises ont repris le service des rentes en faveur de rentières et de rentiers de caisses de pension en liquidation, notamment lors de la fermeture de fleurons de l'industrie genevoise.

Pierre Zumwald : Nous avons effectué une étude de marché fin 2015. Les chiffres sont surprenants, bien que déjà observés 4 ans auparavant. Dans le canton de Genève, près de la moitié de la population se dit insuffisamment informée sur la prévoyance en général et sur sa propre prévoyance en particulier. Dans la même proportion, les personnes interrogées estiment leur prévoyance insuffisante. La combinaison de ces deux éléments nous oriente vers des solutions nouvelles, abordables et faciles à comprendre, avec l'objectif de permettre à un maximum de personnes de devenir clientes des Rentes Genevoises. Le chemin est toutefois long, mais l'offre de notre Etablissement reste unique puisque l'ensemble des revenus est restitué à nos clients, sous une forme ou sous une autre (provisions, réserves, participation aux excédents, etc.).

On observe un renforcement de la gouvernance dans les secteurs de l'économie, qu'en est-il des Rentes Genevoises ?

Paul H. Dembinski : La gouvernance a toujours été au centre des préoccupations de l'Etablissement puisque, rappelons-le, le Conseil d'Etat surveille directement les Rentes Genevoises. Le modèle de gouvernance est ainsi adapté et amélioré en permanence selon les « meilleures pratiques », notamment en matière d'identification et de gestion des risques. De cette manière, nous bénéficions d'une surveillance adaptée du Ministre de tutelle. Le Conseil d'administration et la Direction ont mis sur pied un *reporting* qui couvre tous les aspects de la vie de l'Etablissement. De plus, le Ministre de tutelle et les représentants des Rentes Genevoises se rencontrent régulièrement.



Pierre Zumwald : Pour qu'une entreprise, quelle qu'elle soit, fonctionne bien, il faut que sa gouvernance soit adaptée à tous les étages. C'est le cas aux Rentes Genevoises, du Conseil d'Etat à la Direction

en passant par les divers organes de contrôle ou d'audit. Des formations sont organisées régulièrement à tous les niveaux et la transparence est de mise dans tous les échanges. Une veille systématique a par ailleurs été mise sur pied dans ce domaine particulier et les Rentes Genevoises s'inspirent des meilleures pratiques pour faire évoluer leur gouvernance, en accord et en partenariat avec l'autorité de surveillance.

Beaucoup de compagnies d'assurance privilégient le versement du capital à l'échéance à la rente viagère. Comment voyez-vous l'avenir sur ce marché ?

Paul H. Dembinski : Le système de prévoyance en Suisse repose sur trois piliers qui, ensemble, répondent aux besoins de financement à la retraite. Les évolutions démographique et économique récentes entraînent un certain nombre de révisions du système comme en témoigne le projet « Prévoyance vieillesse 2020 » initié par le Conseil fédéral en 2014. Ce système laisse une large part au surobligatoire, notamment à la rente viagère, par exemple, le 3^e pilier. Nous constatons en effet que certaines caisses, tout comme certaines assurances, font ce que le jargon appelle du « deresking », c'est-à-dire qu'elles cherchent à limiter leur exposition au risque de longévité et à le transférer sur l'assuré. Dans cette optique, elles acceptent, et parfois même encouragent, la sortie en capital. Ces entreprises craignent de devoir faire face à la situation où le capital accumulé par l'assuré sera consommé avant le décès de celui-ci. Cela a déjà été observé dans le passé avec les produits d'assurance à base de fonds où le risque de performance est à la seule charge de l'assuré. Selon ma lecture du marché, cette tendance va se poursuivre et peut aboutir à démutualiser les risques de longévité, au point où l'indigence risque de se pointer au coin de la rue. D'ailleurs la sollicitation croissante des « prestations complémentaires », notamment dans le canton de Genève, pourrait en être un signe annonciateur.

Pierre Zumwald : Si la sortie en capital est souvent privilégiée, il faut toutefois reconnaître que le modèle de financement par capitalisation n'est par contre pas remis en cause, même dans un environnement de taux bas. En effet, c'est souvent par sa nature viagère que la rente offre un avantage déterminant par rapport au capital. Il est aussi important de relever que l'effet de la vieillesse sur la capacité d'agir est fréquemment sous-estimé. Si, à 65 ans, gérer un capital et le faire fructifier peut ne présenter aucune difficulté, il n'en va pas forcément de même passé 75 ans. Un contrat de rente viagère évitera bien entendu cet inconvénient, puisque l'ensemble de la gestion est assumé par l'assurance. La rente a donc sa place dans le domaine de la prévoyance. Une bonne compréhension des avantages et inconvénients des deux systèmes – rente ou capital – devrait permettre des choix raisonnés de la part des assurés.

Il y a peu d'assurances cantonales dans le domaine de la prévoyance. Quels sont les intérêts pour un canton d'avoir un tel Etablissement ?

Paul H. Dembinski : La question devrait être posée au Conseil d'Etat. Néanmoins, une assurance cantonale comme les Rentes Genevoises – lorsque le canton a la chance d'en avoir une – joue un rôle indéniable. Elle est un outil indispensable pour étendre la couverture de la prévoyance dans le canton en offrant des produits de rentes viagères adaptés aux besoins des habitants. Bien gérée, à l'instar des Rentes Genevoises depuis bientôt 170 ans, elle est le partenaire idéal du Canton en appui de sa politique sociale. Elle permet aussi de répondre à de nouveaux besoins, avec des polices et propositions adaptées, notamment afin d'éviter à terme une surcharge des prestations complémentaires mentionnées plus haut.

Pierre Zumwald : L'utilité des Rentes Genevoises a été démontrée par le passé, notamment lors de la reprise des rentes des caisses de pension en liquidation de grandes industries genevoises, et se confirme encore aujourd'hui. En 2015, les Rentes Genevoises accompagnent près de 15 000 clients dans un esprit mutualiste, versent plus de 78 millions de francs de rentes et proposent environ mille logements à des loyers abordables et non spéculatifs. Le travail sur de nouveaux produits, comme une assurance pour couvrir le risque de dépendance liée au grand âge, est également un des aspects importants qui font des Rentes Genevoises un vrai partenaire de l'Etat dans sa politique sociale, sans être d'aucune manière à sa charge.

Pour conclure cet interview, y a-t-il un message important à faire passer ?

Paul H. Dembinski : Bien entendu ! Au-delà du nom « Rentes Genevoises », il y a des hommes et des femmes qui chaque jour mettent leur professionnalisme au service des 15 000 assurés et s'engagent pour la pérennité de l'Etablissement. Je pense plus particulièrement à mes collègues du Conseil d'administration qui s'investissent avec conviction et compétence. J'ai une pensée émue pour notre collègue Andrew Allender qui nous a quittés prématurément. Dès son arrivée en 2012, Andrew a fait bénéficier les Rentes Genevoises de ses immenses connaissances du monde de la finance et des entreprises (il a été le directeur financier de Pargesa durant plusieurs décennies). Elégant, d'une grande intelligence avec un esprit fin et vif, il a contribué à repenser la dynamique de la gestion financière et à créer de nouvelles classes d'actifs. Il laisse le souvenir d'un homme brillant, intègre, assidu, dévoué et animé d'un grand sens de la camaraderie.

Mes remerciements vont ensuite à la Direction qui relève avec maîtrise les défis qui se présentent et assure, au quotidien, la conduite de l'Etablissement dans un environnement parfois difficile. Elle est appuyée par des collaboratrices et des collaborateurs dont l'engagement en faveur des clients est total et constant. Mes remerciements vont bien entendu aussi aux clientes et clients des Rentes Genevoises qui année après année font confiance à notre Etablissement.

Je ne saurais terminer sans adresser mes remerciements particuliers à M. Serge Dal Busco, notre Ministre de tutelle. Sa confiance, son écoute, ses conseils et son soutien sont des atouts primordiaux dans le développement de notre Etablissement.

Avec une telle équipe, les Rentes Genevoises disposent de ressources qui devraient leur permettre d'adapter leur mode de fonctionnement, si les circonstances l'exigent.

Pierre Zumwald : Faire le métier que nous faisons est un challenge permanent et une responsabilité incroyable puisque tous nos clients – et certains le sont dès leur naissance – nous confient les moyens qu'ils se sont donnés pour leur retraite, qu'elle soit immédiate, proche ou lointaine... La confiance ainsi témoignée nous honore et nous motive. Chaque matin, nous avons devant nous un objectif magnifique : la réalisation des projets de vie de nos clients. Ce but n'est atteignable qu'avec la confiance partagée de tous. Celle que l'on donne et celle que l'on reçoit. Un merci profond et sincère au Conseil d'Etat, au Conseil d'administration et plus particulièrement à son Président, à tous les membres de la Direction, aux cadres ainsi qu'à toutes les collaboratrices et à tous les collaborateurs qui font que les Rentes Genevoises sont un Etablissement solide, pérenne et de confiance.





PROFIL DES RENTES GENEVOISES

Nom	Activités
Rentes Genevoises	<ul style="list-style-type: none"> – Sécurisation de patrimoine – Prévoyance
Siège	<ul style="list-style-type: none"> – Planification en prévoyance individuelle – Placements financiers
Genève	<ul style="list-style-type: none"> – Produits de rentes – Gestion de portefeuilles de rentiers issus de caisses de pension – Réassurance de la longévité – Polices de libre passage
Forme juridique	But
Etablissement de droit public fondé en 1849 et régi par la loi du 3 décembre 1992	Encourager et développer la prévoyance dans le canton de Genève

11

ÉVOLUTION DES RENTES GENEVOISES

	2015	2014	2013	2012	2011	2010
Total du bilan (en CHF)	1.82 milliard	1.75 milliard	1.63 milliard	1.50 milliard	1.36 milliard	1.29 milliard
Total Produits Assurance	197.0 millions	184.6 millions	199.2 millions	187.5 millions	172.2 millions	120.5 millions
Résultat net Placements	24.0 millions	80.0 millions	76.6 millions	72.1 millions	15.6 millions	32.0 millions
Excédent (insuffisance) de produits avant dotation (utilisation) réserves	(12.6 millions)	36.3 millions	35.7 millions	31.6 millions	(18.4 millions)	(3.4 millions)
Nombre d'assurés...	14992	14097	13586	12865	12249	11645
Variation	+ 6.3%	+ 3.8%	+ 5.6%	+ 5.0%	+ 5.2%	+ 4.4%
... dont assurés actifs	9045	8348	8048	7391	6880	6444
Variation	+ 8.3%	+ 3.7%	+ 8.9%	+ 7.4%	+ 6.8%	+ 6.2%
... dont assurés pensionnés	5947	5749	5538	5474	5369	5201
Variation	+ 3.4%	+ 3.8%	+ 1.2%	+ 2.0%	+ 3.2%	+ 2.3%
Nombre de collaborateurs	34	32	32	30	31	30

Rentes Genevoises, experts en sécurisation de patrimoine



But

12

Le but des Rentes Genevoises est défini à l'article 2 de la Loi concernant les Rentes Genevoises – Assurance pour la vieillesse du 3 décembre 1992 :

Art. 2 But

¹ Les Rentes Genevoises ont pour but essentiel de promouvoir la prévoyance en matière de risque de vieillesse et de longévité en servant des rentes à leurs assurés.

Afin de servir ce but de manière efficace et adaptée aux besoins de leurs clients, les Rentes Genevoises ont positionné leur marque et leur savoir-faire au carrefour de deux mondes : les assurances d'une part, les banques et les gestionnaires de fortune d'autre part.

Les Rentes Genevoises proposent des prestations qui sécurisent durablement un patrimoine. Prêtes à répondre aux imprévus et aux aléas du marché, elles contribuent à la sérénité de leurs clients. Les garanties qu'elles offrent sur le long terme en font un partenaire crédible.

La confiance se construit dans la patience et le respect de valeurs fortes. C'est pourquoi l'Etablissement oriente ses réflexions stratégiques et opérationnelles dans un esprit de concordance économique, sociale et environnementale (démarche d'entreprise socialement responsable – ESR). Ainsi, sa vision, sa stratégie et toutes ses prestations sont fondées sur la pérennité.

Principes généraux

En tant qu'experts en sécurisation de patrimoine, les Rentes Genevoises jouissent d'une légitimité et d'un savoir-faire exceptionnels dans la prise en charge d'un patrimoine, qu'il soit privé ou institutionnel. Elles font fructifier le patrimoine confié. Elles offrent une garantie maximale. Elles inspirent sécurité et confiance. Leurs valeurs, reprises ci-après, sont : la sécurité, la contemporanéité, l'anticipation et la pérennité.

Les Rentes Genevoises pratiquent une gestion financière prudente, axée sur le long terme et sur une performance durable. Elles préfèrent une stratégie d'investissement solide et diversifiée à des réactions intempestives aux soubresauts boursiers. Les biens immobiliers occupent une part importante de leurs actifs : une tradition de longue date pour un Etablissement qui cherche avant tout à sécuriser les placements et l'épargne qui lui sont confiés.

Etablissement de droit public à but non lucratif et à vocation mutualiste, les Rentes Genevoises n'ont pas d'actionnaires à rémunérer. Une fois les réserves et provisions constituées, les bénéfices sont redistribués aux assurés, principalement sous trois formes : le bonus d'intérêts payé sur le capital durant la phase d'épargne, la revalorisation régulière des rentes et le complément d'excédents. De surcroît, les prestations des Rentes Genevoises jouissent de la garantie de l'Etat de Genève. Elles s'adressent à toutes les personnes ou collectivités liées au canton de Genève (par l'origine, le lieu de résidence ou le lieu de travail).

Valeurs

Les valeurs des Rentes Genevoises sont davantage que de simples déclarations d'intention : elles guident l'Etablissement.

Elles sont partagées et vécues au quotidien tant par les collaboratrices, les collaborateurs, les cadres et la Direction que par le Conseil d'administration :

- La sécurité : Garantir la protection à vie d'un patrimoine et de son revenu est au cœur de notre engagement. La sécurité représente le pivot central de notre système de valeurs.
- La contemporanéité : S'inspirer de notre époque, écouter et accompagner nos clients au quotidien, c'est mieux reconnaître leurs attentes et les enjeux du marché.
- L'anticipation : Prévenir les risques et identifier l'émergence de nouvelles tendances permet d'innover et de respecter nos engagements à long terme.
- La pérennité : Notre histoire et notre expérience sans pareille dans les rentes sécurisées et personnalisées font de la pérennité une promesse durable envers tous nos clients privés et institutionnels.

Stratégie

Les Rentes Genevoises s'appuient sur une logique de mutuelle. Elles ne cherchent pas à maximiser le profit à court terme, comme des actionnaires pourraient le souhaiter ou l'exiger. Leur philosophie consiste à « anticiper et gérer les risques pour garantir la pérennité de l'Etablissement et la satisfaction des clients ». La gestion financière suit la même logique : rendement régulier et minimisation des risques, plutôt que recherche de profits à tout prix. Ces éléments sont résumés de la manière suivante sous forme de vision stratégique :

- Fidèles à leur mission de promotion de la prévoyance depuis 1849, les Rentes Genevoises développeront toujours avec succès des solutions d'assurance individuelles et collectives adaptées aux besoins du marché.
- Avec la volonté d'équilibrer, dans la pérennité, rendement et sécurité, les Rentes Genevoises conjuguent innovation, expertise, rigueur, probité et responsabilité sociétale au service de leurs clients qu'elles accompagnent tout au long de leur vie.

Depuis plusieurs années déjà, les Rentes Genevoises axent leur stratégie sur des scénarios d'adaptation et de développement dans une vision à long terme. Le monde de la prévoyance et celui des marchés financiers connaissent des mutations rapides et parfois inattendues. Les défis que sont l'accroissement de la longévité et la persistance des taux bas compliquent la donne. Par conséquent, la stratégie de l'Etablissement s'appuie sur des outils modernes et s'adapte à l'évolution rapide de l'environnement. Elle repose notamment sur les axes suivants :

- Un positionnement fort sur le marché de la sécurisation de patrimoine au niveau de la vie individuelle et de la vie collective par le biais de l'élargissement des canaux de distribution
- Une maîtrise de la croissance du chiffre d'affaires grâce à une force de vente interne et à des partenaires sélectionnés
- Une offre dans le domaine de la vie collective avec des produits et prestations rentables adaptés aux besoins des institutions et du Canton
- Le développement de nouveaux produits vie individuelle et vie collective ainsi que l'optimisation des produits au travers de processus systématiques de recherche et développement et d'observation de marché
- Une gestion prévisionnelle efficace qui garantit les moyens financiers nécessaires au développement de l'Etablissement, sur la base des méthodes généralement appliquées par l'assurance privée
- Le maintien à un niveau élevé des compétences métiers et la gestion de leurs évolutions pour répondre aux enjeux de la stratégie
- L'intégration des nouvelles technologies et modèles de gestion propres à supporter le développement de l'Etablissement dans le respect d'un rapport prix / performance
- Le maintien d'une capacité de veille stratégique dans les domaines clés de l'Etablissement [...]

GOVERNEMENT D'ENTREPRISE

Depuis de nombreuses années déjà, les Rentes Genevoises ont mis en place une organisation qui s'appuie sur les meilleurs principes de gouvernement d'entreprise (*corporate governance*). L'ensemble des règles appliquées sont définies dans la Loi concernant les Rentes Genevoises, son règlement d'exécution ainsi que dans le Règlement d'organisation du Conseil d'administration, les cahiers des charges des commissions du Conseil d'administration et les règlements internes de l'Etablissement. Tous ces documents sont révisés annuellement. Les Rentes Genevoises suivent par ailleurs les recommandations de la Charte ASIP¹ et du Code suisse de bonne pratique pour le gouvernement d'entreprise.

¹ La Charte de l'Association suisse des institutions de prévoyance est un code de bonne conduite impératif pour tous les membres de l'association. Chaque membre s'engage à veiller au respect des principes édictés et à prendre des mesures adéquates en la matière.

Structure

Les Rentes Genevoises sont une caisse mutuelle d'assurance, sous la forme d'un Etablissement de droit public à but social, indépendant et doté de la personnalité juridique. Elles exercent leur activité sous la surveillance de l'Etat de Genève. Toutefois, la gestion, l'administration et la fortune des Rentes Genevoises sont indépendantes de celles de l'Etat.

Organisation du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration est composé de sept membres : cinq d'entre eux, dont le Président, sont nommés par le Conseil d'Etat. Deux sont élus par les assurés. La Loi concernant les Rentes Genevoises fixe les modalités de renouvellement du Conseil d'administration. Ses membres sont nommés l'année qui suit l'élection du Grand Conseil. Les mandats sont renouvelables. L'année 2015 a été malheureusement marquée, au mois de novembre, par le décès de M. Andrew Allender, membre désigné par le Conseil d'Etat. Les démarches pour son remplacement sont en cours.

En application des bonnes pratiques de gouvernement d'entreprise, le Conseil d'administration est composé d'un Bureau, d'une Commission de placement, d'une Commission immobilière, d'une Commission de tarification et prestations et de commissions ad hoc en fonction des besoins.

Le Bureau s'occupe du suivi opérationnel entre les séances du Conseil d'administration. Il assume aussi les fonctions de Commission de rémunération et de Commission d'audit, gestion des risques incluse.

La Commission de placement assure le suivi des placements de l'Etablissement. Entre autres choses, elle prévoie la Politique d'investissement et la stratégie financière à 5 ans pour le Conseil d'administration. Elle se prononce également sur les propositions de nouvelles classes d'actifs et sur les investissements ou désinvestissements supérieurs à 10 millions de francs.

La Commission immobilière gère l'activité immobilière. Entre autres choses, elle prévoie la Politique immobilière pour le Conseil d'administration. Elle s'occupe notamment du suivi des affaires, des acquisitions et des transformations d'immeubles. Elle coordonne ses activités avec la Commission de placement.

La Commission de tarification et prestations est responsable du suivi de la Politique tarifaire de l'Etablissement. Elle prévoie l'approbation des tarifs et les rapports de l'Actuaire conseil qui sont soumis à l'approbation du Conseil d'administration. Elle accompagne également la réflexion prospective de la Direction sur les besoins de prévoyance et les opportunités de prestations.

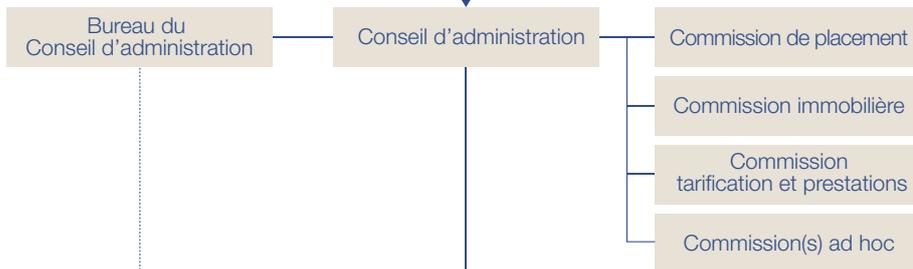
Les commissions ad hoc sont créées au gré des besoins. En 2015, une Commission informatique ad hoc s'est réunie une fois pour approuver le Schéma directeur informatique 2015-2017.

En application des meilleures pratiques, le Conseil d'administration procède annuellement à son autoévaluation. Il en ressort notamment que les membres du Conseil d'administration ont pu exercer leur totale liberté de jugement en prenant des décisions collégiales. Les enjeux stratégiques de l'Etablissement ont été discutés et débattus en présence de la Direction et la démarche stratégique a fait l'objet d'un examen approfondi. La gestion des risques a également fait l'objet d'un travail de fond. Le Conseil d'administration a apprécié le rythme, la fréquence et le format des informations transmises, qui favorisent les débats. Il a pu, sur cette base, renforcer son mode de collaboration et la qualité de ses décisions.

Surveillance (prudentielle)



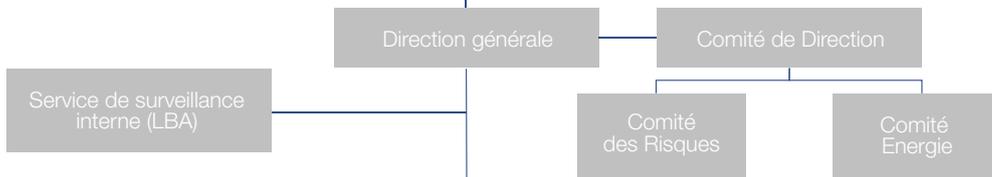
Conseil d'administration



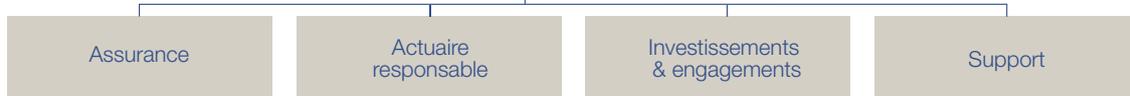
Contrôle



Direction



Opérationnel





Conseil d'administration au 31 décembre 2015

Nicolas Pérez, Nicole Beiner, Paul H. Dembinski,
Pierre Vostrel, Viviane Jacot, Catherine Bertolo Monnier

Membres du Conseil d'administration

Paul H. Dembinski

Président, désigné par le Conseil d'Etat, entré en 2011

Economiste et politologue de formation, M. Paul H. Dembinski est professeur à l'Université de Fribourg et Directeur de l'Observatoire de la Finance, un *think tank* basé à Genève. Au cœur de ses préoccupations figurent les rapports multiples entre l'activité financière, l'économie dite « réelle » et la sphère des valeurs. Diverses instances publiques font souvent appel à son expertise sur des thèmes transversaux, notamment ceux liés à l'évolution du tissu économique. Il est l'auteur notamment de : « Les PME en Suisse – profils et défis », « Finance servante ou finance trompeuse ? » et « Ethique et responsabilité en finance ».

Catherine Bertolo Monnier

Vice-présidente, membre désignée par le Conseil d'Etat, entrée en 2006

Licenciée en sociologie, titulaire d'un MBA de l'Université de Genève et d'un brevet fédéral en prévoyance professionnelle, Mme Catherine Bertolo Monnier a notamment occupé la fonction de responsable de caisse de prévoyance. Elle assume actuellement, au DIP, dans l'Enseignement secondaire II, une fonction de doyenne pour le centre de concertation des Ecoles de culture générale et enseigne la sociologie.

Andrew Allender

Membre désigné par le Conseil d'Etat, entré en 2012, décédé en novembre 2015

Licencié en sciences économiques et sociales de l'Université de Genève, M. Andrew Allender a entamé sa carrière comme auditeur interne chez Arthur Andersen SC en 1987, puis a intégré Pargesa Holding SA en 1989. En 1992, il est nommé Directeur financier et Secrétaire du Conseil d'administration. Dès lors, en plus des fonctions propres à la direction financière, il assurait les relations avec la communauté financière et les médias. En outre, il assumait le rôle de secrétaire du comité d'audit et du comité des rémunérations. Depuis 2010, il était également Directeur général adjoint de Pargesa. Il siégeait aussi dans d'autres conseils d'administration.

Nicole Beiner

Membre élue par les assurés, entrée en 2014

Titulaire d'un Master en économie et finance et d'un Doctorat en sciences économiques, Mme Nicole Beiner s'est dédiée durant neuf ans à l'enseignement et à la recherche en finance. En 1999, elle devient *Risk Manager* pour le groupe Lombard Odier. En 2008, elle crée NB RiskControl, une entité spécialisée dans le conseil en gestion et contrôle des risques pour les banques et les institutions financières. Mme Nicole Beiner est aussi fondatrice et codirectrice du Certificat de formation continue en gestion quantitative de portefeuille de l'Université de Genève et exerce la fonction de *Senior Advisor* au centre de formation pour les professionnels de l'investissement (AZEK) où elle enseigne également la finance.

Viviane Jacot

Membre désignée par le Conseil d'Etat, entrée en 2006

Titulaire d'une licence et d'une maîtrise en lettres, Mme Viviane Jacot a occupé des postes à responsabilités pendant dix-huit ans. Elle a notamment dirigé le Service du perfectionnement professionnel et le Centre de formation des Hôpitaux Universitaires de Genève. Installée ensuite comme consultante indépendante en formation et en conseil, elle travaille dans les secteurs des banques, assurances, télécommunications, administrations publiques, distribution, domaines sociaux, pharmaceutiques, chimiques et médicaux. Elle gère également des projets sur le plan national et international.

Nicolas Pérez

Membre élu par les assurés, entré en 2002

Titulaire d'un master en sciences politiques de l'Université de Genève, M. Nicolas Pérez dispose d'une large expérience dans la gestion des ressources humaines à divers postes. Ses domaines de compétences couvrent notamment la formation, le recrutement, la rémunération et les assurances sociales. Il travaille actuellement pour la commune de Vernier et s'occupe, entre autres, du suivi individuel des seniors en matière de préparation à la retraite, d'assurances sociales, de fiscalité, de désendettement et de successions. Il est également juge assesseur à la Commission de conciliation en matière de baux et loyers du canton de Genève.

Pierre Vostrel

Membre désigné par le Conseil d'Etat, entré en 2012

Actuaire licencié de l'Université de Lausanne, M. Pierre Vostrel a exercé ses compétences au sein de différents groupes d'assurances suisses. Dans la vie individuelle, il a notamment participé à divers projets pour l'élaboration de nouveaux tarifs, ainsi qu'à l'établissement de statistiques pour l'Association suisse d'assurances. Dans la vie collective, il a occupé un poste d'actuaire en charge de la prévoyance professionnelle au sein de la Genevoise de 1994 à 2007. De 2007 jusqu'à sa retraite en 2009, il a été actuaire auprès de Zurich Financial Services.



CONSEILS D'ADMINISTRATION

Nom	Au Conseil d'administration depuis	Conseil d'administration	Bureau
Paul H. Dembinski	2011	Président	Président
Catherine Bertolo Monnier	2006	Vice-présidente	Membre
Andrew Allender	2012	Membre (jusqu'au 02.11.2015)	
Nicole Beiner	2014	Membre	Membre
Viviane Jacot	2006	Membre	
Nicolas Pérez	2002	Membre	
Pierre Vostrel	2012	Membre	
Nombre de séances en 2015		7	5

COMMISSIONS

Nom	Commission de placement	Commission immobilière	Commission de tarification et prestations	Commission informatique
Paul H. Dembinski	Président		Président	
Catherine Bertolo Monnier				Membre
Andrew Allender	Membre (jusqu'au 02.11.2015)		Membre (jusqu'au 02.11.2015)	
Nicole Beiner	Membre			
Viviane Jacot		Présidente		Présidente
Nicolas Pérez		Membre	Membre	Membre
Pierre Vostrel		Membre	Membre	
Nombre de séances en 2015	6	2	4	1

21

Organes de révision et de contrôle

BDO SA

organe de révision

Olivier Durand (jusqu'au 31 mai 2015)

Raymond Schmutz (depuis le 1^{er} juin 2015)

actuaire conseil, Hpr SA

Deloitte SA

audit interne

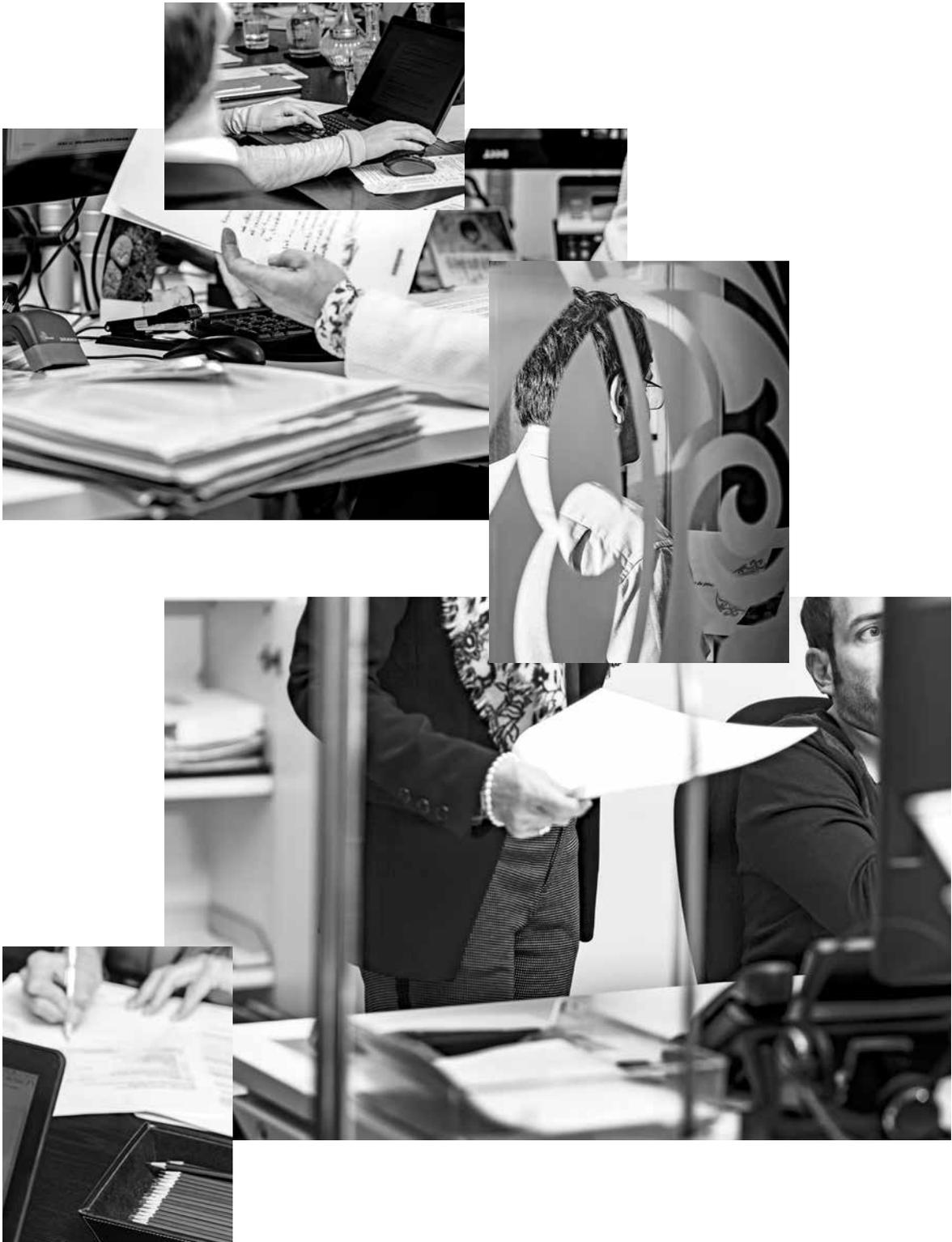
Politique salariale

La politique salariale des Rentes Genevoises fait partie intégrante de la stratégie de développement définie par le Conseil d'administration. Les différents métiers qui constituent les Rentes Genevoises s'appuient sur une grande expertise dans tous les domaines. Afin de garantir un niveau élevé de compétences, mais également pour permettre aux employées et aux employés d'évoluer, la politique salariale se veut motivante. Elle intègre des notions essentielles comme l'équité de traitement entre femmes et hommes et des outils incitatifs qui reconnaissent l'atteinte de résultats ou la performance. Un organisme indépendant est chargé de comparer les salaires avec ceux de la branche. Il en ressort qu'ils s'inscrivent dans la moyenne des rétributions observées sur le marché. Les contrats de travail relèvent du droit privé. Ils ne prévoient ni indemnités de départ ni parachutes dorés.

Gestion des risques

Les Rentes Genevoises ont développé une gestion des risques performante. Celle-ci privilégie un travail préventif sur les principaux risques, qu'ils soient inhérents au métier ou externes à l'Etablissement. Depuis quelques années déjà, l'Etablissement a mis en œuvre des approches adaptées pour intégrer la gestion des risques dans tous les processus. Le fonctionnement est ainsi amélioré en permanence avec, pour résultat, la réduction voire la suppression des conséquences des risques. En 2015, la gestion des risques se trouve encore renforcée, principalement par la mise en place d'un outil d'analyse multicritères des risques ainsi que par une nouvelle approche de la gestion du risque d'acceptation des contrats d'assurance. Cette gestion s'intègre dans un cadre plus global : le système de contrôle interne (SCI).





RESSOURCES HUMAINES

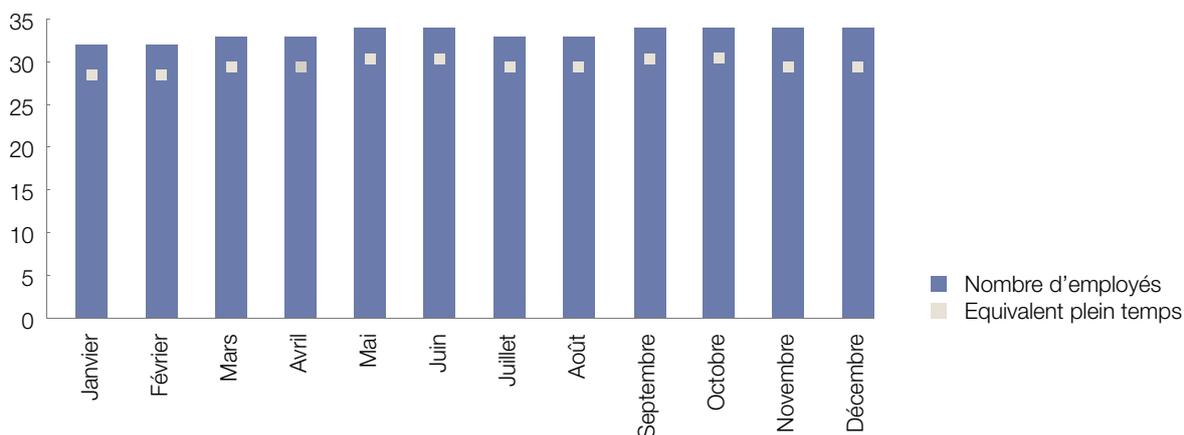
Les Rentes Genevoises ont développé une culture d'entreprise qui repose sur quatre valeurs cardinales : l'anticipation, la contemporanéité, la sécurisation et la pérennité. Elles occupent une place de choix et orientent l'évolution des connaissances et des compétences. Par une meilleure appréhension du monde et de l'environnement, elles permettent de prendre les bonnes décisions : celles qui garantissent l'évolution et le développement de l'Etablissement au quotidien mais aussi pour les prochaines décennies. Ainsi en 2015, plus de 240 jours de formation ont permis aux collaboratrices et collaborateurs, aux cadres, à la Direction et au Conseil d'administration de maintenir à un niveau élevé l'expertise propre à leur métier. Les formations dispensées vont de la formation linguistique à la conduite stratégique en passant par la gestion des risques, la négociation, et bien entendu la finance et la prévoyance.

Le projet Point Vert, lancé en 2014, a pour objectif de repositionner l'offre et les moyens et de définir ainsi une nouvelle forme de relations entre les clients, les conseillers et les gestionnaires. En 2015, il a atteint un premier stade de maturité. Il a permis, notamment, de repenser les processus et d'engager de nouvelles compétences au profit des clients et de l'Etablissement. Ce projet a été mené en parallèle avec l'introduction de nouvelles pratiques dans le domaine du service après-vente (SAV). Les deux projets se poursuivront en 2016 encore.

Au niveau des effectifs, l'Etablissement compte 34 employées et employés au 31 décembre 2015, ce qui correspond à un équivalent plein temps de 30.6. Sur l'année, les Rentes Genevoises ont enregistré quatre départs et six arrivées. Il est également important de relever les efforts de l'Etablissement dans le domaine de la formation des jeunes. Les places de stage et le poste de Bachelor en emploi ont rencontré un vif succès et ont été renouvelés. Le poste de Bachelor en emploi permet à un jeune de combiner formation en haute école et première expérience professionnelle. Malgré son petit effectif, l'Etablissement poursuivra dans ce sens en devenant entreprise formatrice dans le domaine de l'apprentissage également.

Un bref regard sur la composition de l'effectif montre un ratio équilibré de 18 femmes pour 16 hommes. Ce souci d'équilibre se retrouve également dans le Comité de direction et le Conseil d'administration.

En résumé, malgré des mouvements plus conséquents que l'exercice précédent, 2015 s'avère une bonne année du point de vue des ressources humaines. La souplesse et l'engagement sans faille de toutes les employées et de tous les employés ont permis d'assurer un service de qualité tout en posant les bases d'une évolution importante de l'organisation du service à la clientèle.



Membres de la Direction

Pierre Zumwald
directeur général

Montserrat Alarcon Clerc
responsable administration

Laurent Bühlmann
actuaire responsable

Marie-Thérèse Campos
responsable assurance
(jusqu'au 31 octobre 2015)

Philippe Gaud
responsable investissements et engagements

Isabelle Jacobi Pilowsky
responsable immobilier

Bernard Lafrasse
responsable informatique

Yves Piccino
secrétaire général

Cadres

Sandrine Alphonse
responsable ressources humaines

David Boër
responsable relation entreprises
(jusqu'au 30 juin 2015)

Rémy Clerc
responsable infrastructure IT
(depuis le 1^{er} janvier 2015)

Michele Fersini
responsable marché assurance
(depuis le 1^{er} mai 2015)

Jean-Daniel Macherel
responsable développement IT
(depuis le 1^{er} octobre 2015)

Anabelle Perez
responsable suivi clientèle

Sébastien Ramseyer
responsable marketing et communication

Leonardo Reis Vitoria
responsable congruence

Collaborateurs

Fabrice Alagna
gestionnaire clientèle

Pietro Catzula
coordinateur GED

Sylvie Chollet
assistante de direction

Christine Claude
comptable
gestionnaire administrative

Matteo Di Padova
conseiller interne
(depuis le 1^{er} septembre 2015)

Julie Durand
assistante immobilier

Evelyne Gerber
accueil clientèle

Marc-Olivier Gobat
aide-comptable
(jusqu'au 31 août 2015)

Marc Leuenberger
aide-comptable
(depuis le 1^{er} septembre 2015)

Sara Meyer-Elbling
gestionnaire clientèle

Leyla Oezsari
assistante de direction

Sandra Pierre Gérard
gestionnaire clientèle

Giuseppa Sofia Rao
conseillère

Valérie Rymar
conseillère

Carmela Sabatino
accueil clientèle

Joy Savoini
compliance officer
(depuis le 1^{er} novembre 2015)

Maria Scarpellino
entretien

Mirjana Starovic
conseillère

Christophe Von Siebenthal
ingénieur analyste
(jusqu'au 30 septembre 2015)

Laurent Wisler
conseiller

Csaba Zakany
opérateur de saisie GED
(depuis le 9 mars 2015)

Zsuzsanna Zakany
assistante administrative



RESPONSABILITÉ SOCIALE D'ENTREPRISE ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

Depuis plus d'une décennie, les Rentes Genevoises s'impliquent dans la responsabilité sociale d'entreprise et le développement durable. Leur patrimoine immobilier est certifié ISO50001. Cette norme reconnaît les organismes qui réalisent des économies et réduisent leur consommation d'énergie par la mise en œuvre d'un système de management de l'énergie. L'Etablissement est le premier en Europe à appliquer cette norme à l'ensemble d'un parc immobilier conséquent. L'objectif est de diminuer l'empreinte écologique de l'Etablissement au moyen d'interventions sur son propre patrimoine immobilier.

Conscientes de leur rôle dans le canton, les Rentes Genevoises ont apporté leur contribution à diverses actions culturelles, sociales ou sportives. Dans le cadre du bicentenaire de l'entrée de Genève dans la Confédération, les Rentes Genevoises ont été les partenaires privilégiés de l'Association GE200.CH² pour deux projets majeurs :

- Un cycle de neuf conférences sur le thème de « Genève et le monde en 1814 ». Ces conférences seront réunies dans un ouvrage qui paraîtra fin 2016. Les Rentes Genevoises sont le partenaire exclusif de cet ouvrage.
- La création par les Rentes Genevoises pour l'Association GE200.CH² de la Fondation Re-Borne².

La Fondation Re-Borne² est une fondation d'intérêt public qui a pour but la restauration des bornes de la frontière nationale du canton de Genève. La restauration des bornes est financée grâce au parrainage de particuliers et de sociétés, alors que les Rentes Genevoises ont pris en charge les frais de création et de lancement de la Fondation. Le projet a rencontré un grand succès : au 31 décembre 2015, 445 des 452 bornes étaient parrainées par des particuliers ou des sociétés. Les travaux de rénovation devraient prendre fin en juin 2016. Ce partenariat se conjugue parfaitement avec les valeurs et l'histoire de l'Etablissement.

Les Rentes Genevoises participent aussi au développement économique de la région, notamment en parrainant Genilem², une association soutenant de jeunes créateurs d'entreprises. Membres depuis 2003 de Philiass², elles œuvrent également dans le respect de la charte de la Fondation.

Les Rentes Genevoises exercent leurs droits de vote directement ou donnent mandat à la Fondation Ethos² de les représenter aux assemblées générales.

² Genilem, Philiass, Ethos, ImmoLabel, SGS, GE200.CH et Re-Borne sont des marques déposées.



Les Rentes Genevoises sont experts dans les domaines de la vie individuelle et de la vie collective. Deux domaines spécialisés, deux publics distincts, des besoins spécifiques : l'Etablissement offre les prestations les mieux adaptées aux particuliers comme aux entreprises.

Etre un acteur des marchés financiers exige aussi d'en assumer les risques. Les Rentes Genevoises disposent des meilleures compétences pour une gestion optimale des capitaux confiés par leurs clients. Les rentes sont servies conformément aux engagements pris.

Evolution des affaires

Le volume d'assurance durant l'année 2015 est le reflet de la pertinence de l'activité déployée par les Rentes Genevoises conformément à leur but de promotion de la prévoyance. Le *Total Produits Assurance* progresse de 6.7 %, passant de 184.6 à 197.0 millions de francs. Cette évolution positive est portée par celle des primes nettes encaissées³ qui se montent à 186.1 millions de francs en 2015 contre 175.9 millions de francs en 2014. Cette évolution est conforme au *Business Plan* et permet un développement sain et maîtrisé de l'Etablissement.

Par leur positionnement sur le marché comme «Sécurisateur de patrimoine», par leur expertise reconnue, par leur offre concurrentielle face à d'autres véhicules de placements et à d'autres acteurs de la prévoyance, les Rentes Genevoises apportent une réponse adéquate à une situation économique complexe. L'activité commerciale est également soutenue par l'augmentation des besoins de prévoyance de la population genevoise et par le retrait de certains acteurs du marché de la rente viagère garantie. Cela tend à confirmer que l'Etablissement occupe une niche unique qui répond aux besoins de prévoyance de la population genevoise.

L'activité d'assurance des Rentes Genevoises ne se mesure pas qu'aux primes encaissées. L'Etablissement remplit principalement son rôle quand il verse des rentes à ses assurés, permet, par exemple, l'accès à la propriété ou, encore, effectue le transfert des avoirs de libre passage lors de la reprise d'une activité professionnelle. Ainsi en 2015, les Rentes Genevoises ont versé 78.3 millions de rentes, en progression de 4.1 % par rapport à 2014, et procédé au transfert de 47.8 millions de francs de libre passage.

En 2015, les Rentes Genevoises ont signé un contrat de réassurance de longévité pour un total de réserves mathématiques de 10.3 millions de francs. Le chiffre d'affaires lié au suivi des contrats de réassurance en cours est en phase avec celui de l'année précédente.

³ Les primes nettes encaissées correspondent au *Total des apports provenant des primes et des prestations d'entrée*. Ce sont les primes effectivement payées par les clients desquelles sont déduits les frais d'acquisition et également, pour la vie collective, les chargements de longévité.



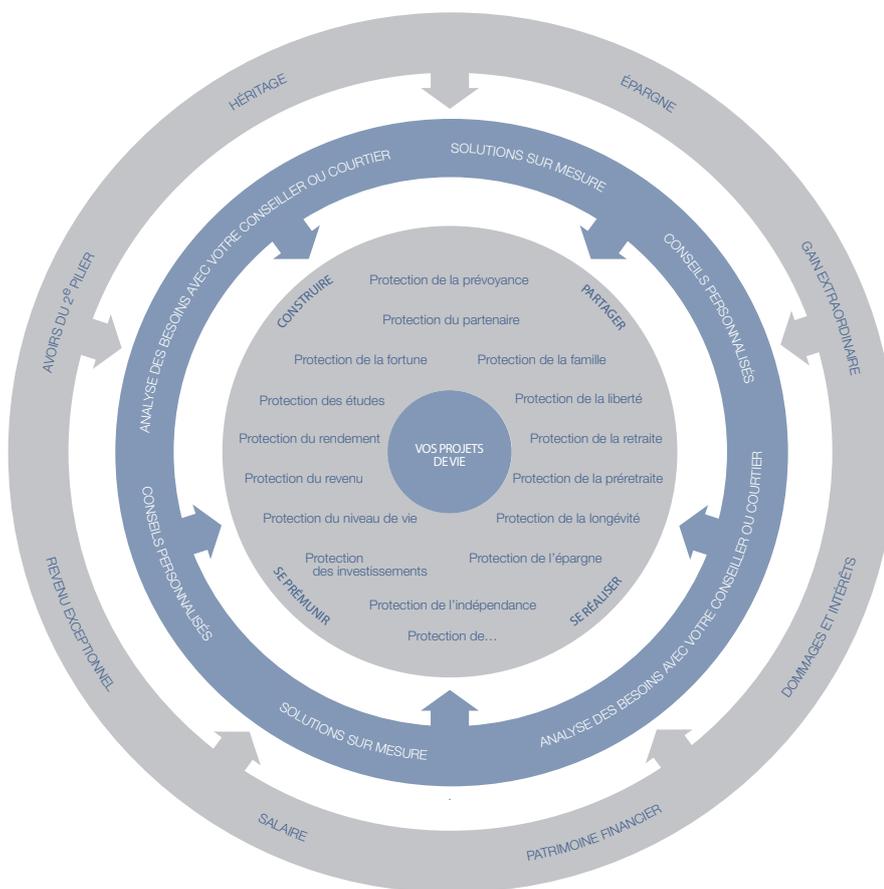


Des prestations sur mesure dans la vie individuelle

Les Rentes Genevoises offrent des prestations taillées sur mesure. Elles analysent les besoins de chaque client et proposent des solutions adaptées à leur situation personnelle et à leurs moyens financiers.

Compréhension du besoin et souplesse : l'Etablissement propose des produits financés par des primes uniques ou périodiques, quel que soit l'âge du preneur d'assurance ou du bénéficiaire. La notion de « projets de vie » guide toute la démarche. Par exemple, l'offre adaptée aux jeunes pour leurs études ou un voyage pour découvrir le monde. Ou encore celle destinée aux adultes pour notamment couvrir une année sabbatique, un pont AVS ou apporter un complément à la retraite.

Souplesse encore : les produits des Rentes Genevoises peuvent être rachetés ou faire l'objet d'un prêt sur police pour les assurés qui auraient besoin de liquidités à court terme.



Des risques maîtrisés dans la vie collective

Grâce à leur expertise, les Rentes Genevoises sont à même de proposer une offre crédible dans le domaine de la vie collective, que ce soit par des contrats de réassurance ou des prestations de libre passage.

Les Rentes Genevoises apportent plus qu'un simple soutien administratif. Leurs solutions permettent de gérer les nombreux risques qui menacent les institutions de prévoyance. Le risque de taille, le phénomène d'antisélection et les incertitudes liées à l'espérance de vie définissent le risque viager. Dans ce domaine, les Rentes Genevoises sont reconnues comme des spécialistes. Le patrimoine institutionnel est géré en toute sécurité.

Les Rentes Genevoises se posent en véritable partenaire capable d'assurer la pérennité des rentes versées aux pensionnés. Elles garantissent en parallèle l'équilibre financier des institutions de prévoyance.

Elles offrent leur expérience de sécurisation du patrimoine institutionnel sous forme de réassurance des rentes. Celle-ci soulage définitivement les institutions de prévoyance du risque viager.

Les Rentes Genevoises reprennent l'ensemble de la gestion financière et administrative des rentiers : relations avec les assurés, versement des prestations, établissement des attestations de rentes, rapport de gestion, expertises actuarielles, etc. Avec quelque 5900 assurés pensionnés en vie individuelle et collective et plus de 78 millions de francs de rentes versées chaque année, les Rentes Genevoises bénéficient d'un effet de masse qui garantit une indispensable répartition des risques.

Pendant plus de quinze ans, les Rentes Genevoises ont mis leur expérience au service des institutions de prévoyance en liquidation. Dans ces situations souvent complexes, elles ont repris les engagements des institutions vis-à-vis de leurs rentiers pour garantir la pérennité du versement des rentes. Une cinquantaine d'institutions de prévoyance ont fait confiance aux Rentes Genevoises pour la gestion de plusieurs milliers de rentiers, selon les conditions définies conjointement dans les contrats de reprise. L'activité de reprise de rentiers issus de caisses solvables en liquidation est suspendue.

Les Rentes Genevoises gèrent également les prestations de libre passage (PLP). Elles administrent les PLP qui leur sont versées, soit de manière transitoire (par exemple lors d'un changement d'emploi), soit de façon définitive, en les transformant en rentes. Elles sont à même de proposer aux institutions de prévoyance des procédures standardisées et automatisées. Les démarches des assurés sont ainsi plus simples. Une PLP gérée par les Rentes Genevoises offre également à chacun la possibilité de bénéficier à l'échéance des produits et des prestations garantis par les Rentes Genevoises.

La garantie de l'Etat s'applique aussi aux contrats de vie collective, offrant ainsi une sécurité supplémentaire.

Proximité et relation clientèle

Les Rentes Genevoises sont présentes au centre-ville de Genève, à proximité des moyens de transport. Elles disposent d'un espace dédié aux clients, dans un cadre discret et professionnel conforme aux valeurs de l'Etablissement. C'est dans des conditions optimales de technologie et de confort (accès aux personnes à mobilité réduite, notamment) que les clients peuvent aujourd'hui évoquer la sécurisation de leur patrimoine ou leur prévoyance. L'Etablissement poursuit ses efforts pour offrir des conditions d'accueil toujours mieux adaptées aux besoins des clients les plus exigeants, tout en remplissant sa mission de promouvoir la prévoyance auprès d'un large public.

Le projet, lancé en 2014 dans l'optique de repenser la relation clientèle, se poursuit. L'objectif est de « proposer une nouvelle expérience durable en matière de relations entre les Rentes Genevoises et leurs clients ». Il se décline en plusieurs points :

- Augmenter la proximité avec le client
- Faciliter la relation tout au long de la vie du contrat en mettant à la disposition du client, sous une forme simple, les éléments essentiels de son contrat
- Accroître la disponibilité des services
- Offrir de nouvelles prestations orientées vers le conseil et l'information

Ce projet s'appuie, notamment, sur un nouveau système d'informations, une démarche commerciale segmentée en B2B et B2C avec de nouveaux processus, un service après-vente tout au long du processus, y compris l'acquisition, et des locaux repensés à la place du Molard.

Une étude de marché réalisée fin 2015 montre que les Rentes Genevoises bénéficient d'une bonne image auprès du public. Toutefois, le constat fait en 2012 se confirme : une large part de la population s'estime insuffisamment informée en matière de prévoyance et plus de la moitié ignore comment se constituer une prévoyance suffisante pour la retraite. Face à ce constat, l'Etablissement a posé fin 2015 les jalons d'un projet novateur qui va intégrer une nouvelle manière de s'adresser à la population genevoise et de promouvoir la prévoyance sous toutes ses formes.

R & D et enrichissement du portefeuille de produits

L'activité de recherche et développement fait partie intégrante des axes stratégiques de développement de l'Etablissement. Elle allie la création de nouveaux produits à l'optimisation de ceux qui existent déjà.

Chaque projet de création de produit s'intègre dans un processus de recherche et développement. Celui-ci a pour but de garantir que les produits développés correspondent à la stratégie, répondent à une demande du marché, se positionnent favorablement face à la concurrence, soient rentables, ne comportent pas de risques non maîtrisés, etc. Dans ce domaine aussi, les valeurs de sécurité, contemporanéité, anticipation et pérennité ont un sens fort. Conformément à leur axe stratégique, les Rentes Genevoises bénéficient d'un outil de gestion du risque et de la performance. Cet outil permet une gestion prévisionnelle efficace et, par là, garantit les moyens financiers nécessaires au développement de l'Etablissement. Il se base sur des méthodes généralement appliquées dans l'assurance privée. Il permet d'analyser plus finement la sensibilité des produits existants ou des nouveaux produits aux risques qu'ils supportent. Il permet notamment de tester leur comportement en situation de stress. C'est grâce à ces approches qu'il est possible de mettre sur le marché des solutions qui tiennent leurs promesses.

Offrir un nouveau produit d'assurance est un travail de longue haleine. En dehors des problématiques techniques présentées ci-dessus, le produit doit s'intégrer dans son environnement juridique et sur son positionnement par rapport aux outils de couverture déjà existants. Les Rentes Genevoises travaillent actuellement, en collaboration avec le Conseil d'Etat, à la création d'un produit de couverture de la dépendance liée au grand âge, versé en complément des prestations sociales comme par exemple les prestations complémentaires. D'autres projets visant à faciliter la relation avec le client sont également en cours.

Canaux de distribution

Les Rentes Genevoises utilisent deux canaux distincts pour distribuer leurs produits : d'une part, les conseillères et conseillers des Rentes Genevoises, d'autre part les courtiers.

Les premiers bénéficient en permanence d'une formation sur les produits de l'Etablissement et sur le conseil en sécurisation de patrimoine. Ils sont à même de proposer des solutions sur mesure, pour chaque situation.

Les courtiers travaillent dans la même optique. Les Rentes Genevoises ont signé des conventions avec plus d'une centaine d'entre eux. Cette collaboration se fonde sur la stabilité. Primordiale, la création d'un lien de confiance assure un haut standard de qualité. Ces partenaires sont au bénéfice d'investissements réguliers dans l'information et la formation. Ils ont à leur disposition un outil informatique moderne pour la réalisation des offres et propositions indépendamment des heures d'ouverture des bureaux. Ils assurent ainsi un conseil avisé sur les prestations des Rentes Genevoises.

Aucun canal de distribution, aussi efficace soit-il, ne remplace la réputation d'une entreprise. Les Rentes Genevoises sont un acteur reconnu du marché de la vie individuelle et de celui de la vie collective à Genève.

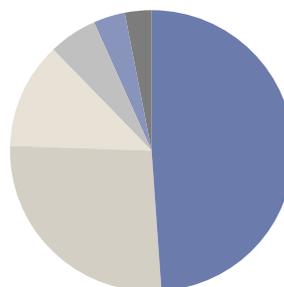
Le résultat net des placements s'élève à 24.0 millions de francs. La performance globale des actifs s'inscrit à 1.4 % contre 4.9% en 2014.

Avec 4.7 %, l'immobilier se taille la part du lion du résultat des placements. La hausse sur l'immobilier indirect est plus marquée que sur l'immobilier direct (7.9 % contre 4.3%). Les actions cotées (2.0%) et non cotées (-8.4 %) affichent une performance décevante, en deçà des attentes. Globalement, les produits de taux (0.9%) n'ont guère brillé.

L'allocation d'actifs est en ligne avec celle prévue dans le *Business Plan*.

Au final, le résultat financier ne permet pas de couvrir l'intégralité des coûts d'assurance et, pour la première fois, après trois années consécutives de dotation, la *Réserve de fluctuation de valeurs* est sollicitée. Au total, le degré de couverture se dégrade légèrement, mais reste à un bon niveau. Il se situe à 112.4 %, contre 114.0 % en 2014. Depuis 10 ans, ce ratio oscille autour de 110.0 %. Si la performance 2015 est décevante et provoque une dégradation du degré de couverture, elle n'a cependant rien d'anormal. Faisant suite à trois excellents exercices qui avaient vu le degré de couverture nettement s'améliorer, il n'est statistiquement pas surprenant d'observer un retour vers la moyenne.

Allocation au 31 décembre 2015



■	49.0%	Produits de taux
■	26.7%	Immobilier
■	12.0%	Actions
■	5.7%	Liquidités et dépôts
■	3.6%	Participations et <i>Private Equity</i>
■	2.9%	Fonds de placements

Principe de présentation des comptes

Présentation comptable

Les comptes au 31 décembre 2015 des Rentes Genevoises sont établis et présentés conformément aux normes *Swiss GAAP RPC*.

Afin d'assurer une meilleure lisibilité et transparence des documents, les Rentes Genevoises se sont inspirées de la norme *Swiss GAAP RPC 26*, en substitution de la norme *Swiss GAAP RPC 3*, pour la présentation des comptes et de l'annexe aux comptes, en accord avec l'Autorité de surveillance.

Tous les chiffres sont présentés en francs suisses, sauf indication contraire, et sont arrondis au franc le plus proche, ce qui explique des écarts dans certains totaux.

Modification des principes comptables et d'évaluation

Les principes comptables sont les mêmes que pour l'exercice 2014.

Pour une meilleure lecture et transparence des comptes, les gains et pertes techniques d'assurance ont pu être isolés pour la première fois en 2015. Ils apparaissent dans la rubrique *Autres produits liés à l'activité Assurance*. Ces éléments se trouvaient auparavant regroupés dans la rubrique *Total Dissolution (constitution) Capitaux de prévoyance et Provisions techniques*. L'année 2014 n'a pas été retraitée, l'information n'étant pas disponible.

Au niveau des placements, l'instrument de couverture de change dédié spécifiquement à une position figurant dans les *Titres et parts dans des sociétés non cotées* a été intégré dans cette rubrique alors qu'il se trouvait auparavant dans *Instruments de couverture de change*. L'année 2014 a été retraitée, sans impact sur le *Résultat net Placements* et sur le *Total Placements*.

Bilan

Commentaire général

Le total du bilan atteint plus de 1.8 milliard de francs, grâce au comportement des marchés financiers et à un encaissement de primes qui avoisine 197 millions de francs.

Le degré de couverture⁴ a diminué de 1.6 point et passe à 112.4% fin 2015, contre 114.0% un an plus tôt.

⁴ Le degré de couverture désigne la couverture des engagements des Rentes Genevoises en cas de cessation d'activité.

ACTIF

	Notes	Au 31.12.2015	Au 31.12.2014
Placements			
Disponible		87 384 746	79 427 548
Dépôts		16 350 000	68 140 000
Instruments de couverture de change	3	1 002 845	4 878 079
Obligations et assimilés		638 287 907	528 883 448
Actions et assimilés		160 613 343	124 664 229
Fonds de placements		52 456 705	67 134 765
Fonds alternatifs	4	105 806 113	101 831 430
Titres et parts dans des sociétés non cotées	5 à 7	65 696 922	61 050 935
Prêts à des collectivités publiques		125 207 351	131 167 500
Placements hypothécaires	67	75 573 092	91 738 614
Fonds de placements immobiliers		53 283 475	51 651 499
Immeubles de placements	8	430 237 000	421 713 000
Total Placements		1 811 899 499	1 732 281 048
Comptes de régularisation actif			
Intérêts courus	36	4 506 226	6 936 858
Impôt anticipé à récupérer	37	619 794	626 656
Autres actifs transitoires	38	1 494 873	4 395 268
Total Comptes de régularisation actif		6 620 892	11 958 782
Actifs provenant de contrats d'assurance		3 136 753	3 248 505
Autres actifs			
Autres créances	39	794 447	831 688
Immobilisations corporelles et incorporelles	40	502 024	453 069
Total Autres actifs		1 296 471	1 284 757
TOTAL DE L'ACTIF		1 822 953 614	1 748 773 092

PASSIF

	Notes	Au 31.12.2015	Au 31.12.2014
Dettes			
Dettes à court terme sur l'activité Assurance		14 857 408	10 917 350
Autres dettes à court terme	41	412 507	369 274
Dépôt de la réassurance à long terme		57 763 816	57 741 205
Total Dettes		73 033 732	69 027 829
Comptes de régularisation passif	42	2 609 474	4 003 011
Provisions non techniques	43 à 45	501 301	550 022
Capitaux de prévoyance et Provisions techniques			
Capitaux de prévoyance assurés vie individuelle	47, 50	789 064 489	735 339 600
Capitaux de prévoyance assurés vie collective	48, 49, 51	746 265 724	715 929 944
Total Capitaux de prévoyance	46	1 535 330 213	1 451 269 544
Provision de longévité	52	17 123 826	16 344 429
Provision complément d'excédents	53	800 000	850 000
Provision bonus d'intérêts		-	-
Provision pour revalorisation des rentes	54	1 250 000	1 250 000
Total Provisions techniques		19 173 826	18 444 429
Total Capitaux de prévoyance et Provisions techniques		1 554 504 039	1 469 713 973
Réserve de fluctuation de valeurs	55	176 968 000	189 576 000
Situation des Fonds			
Fonds affectés		2 959 693	2 959 693
Fonds d'excédents	56	12 374 297	12 939 760
Excédent en début de période		2 804	2 541
Résultat de l'exercice		274	263
Excédent en fin de période		15 337 068	15 902 257
TOTAL DU PASSIF		1 822 953 614	1 748 773 092

Actif

Les actifs sont évalués à la valeur de marché à la date du bilan. Font exception à cette règle les *Fonds de placements*, les *Fonds alternatifs*, les *Titres et parts dans des sociétés non cotées*, les *Prêts à des collectivités publiques*, les *Placements hypothécaires* et les *Immeubles de placements*.

Placements

Les titres sont évalués à leur valeur boursière à la date du bilan. Du fait du principe comptable adopté (valeur boursière), les plus ou moins-values qui en résultent sont comptabilisées séparément. Cela évite de les confondre avec les gains ou pertes sur les titres vendus en cours d'exercice, opérations qui génèrent un flux de trésorerie.

Font exception à cette règle : le *Disponible*, les *Dépôts*, les *Prêts à des collectivités publiques* et les *Placements hypothécaires*, qui figurent au bilan à leur valeur nominale.

Les *Fonds de placements* et les *Fonds alternatifs* sont évalués à leur valeur nette d'inventaire (VNI) à la date du bilan.

Les *Titres et parts dans des sociétés non cotées* sont constitués de *Private Equity* et de participations. Les participations sont inscrites au bilan à leur valeur d'acquisition. Cependant, en cas de baisse de valeur, les corrections correspondantes sont prises en compte dans l'évaluation. Les *Private Equity* figurent à leur VNI à la date du bilan.

L'estimation des immeubles est basée sur une valeur DCF⁵ (*Discounted Cash Flow*) en appliquant un taux d'actualisation indépendant, défini par le CIFI (Centre d'information et de formation immobilière SA). Pour les immeubles n'ayant pas fait l'objet de dépenses d'investissement pour extension ou remplacement, les variations de valeur entre deux exercices sont directement enregistrées dans le compte *Résultat Immeubles de placements*. Pour les autres immeubles, les dépenses d'investissement s'ajoutent à la valeur d'achat, car elles augmentent l'intérêt économique des biens concernés. Cette valeur est ensuite ajustée à celle fournie par le CIFI, par l'intermédiaire du compte *Résultat Immeubles de placements*.

Monnaies étrangères

Les produits et les charges en monnaies étrangères sont convertis au taux de change du jour. Les actifs et les engagements en monnaies étrangères figurent au bilan au taux

de change de fin d'année (cours du *global custody*). Les pertes ou bénéfices de change qui en résultent sont comptabilisés dans le *Compte de résultat*.

Comptes de régularisation actif

Les *Comptes de régularisation actif* sont évalués en fonction du principe de la délimitation exacte des charges et produits sur l'exercice concerné.

Actifs provenant de contrats d'assurance

Ce poste comprend les créances liées à l'activité assurance. Elles sont portées au bilan à la valeur nominale, déduction faite d'éventuelles corrections de valeurs spécifiques.

Autres actifs

Les *Autres créances* figurent au bilan à la valeur nominale, déduction faite, le cas échéant, de corrections de valeurs spécifiques.

Les amortissements des *Immobilisations corporelles et incorporelles* tiennent compte de la durée de vie estimée de chaque catégorie d'immobilisation. Ils sont calculés de façon linéaire à partir des valeurs d'acquisition et du mois de comptabilisation.

⁵ La valeur DCF peut être définie comme la valeur, à la date de l'évaluation, des encaissements et des décaissements futurs découlant de la possession du bien ou, plus techniquement, comme la valeur actualisée des *cash flows* futurs.

Passif

L'évaluation des passifs se fait à la valeur nominale à la date du bilan.

Dettes

Les *Dettes à court terme sur l'activité Assurance* sont portées au bilan à leur valeur nominale. La comptabilisation implique l'enregistrement de factures correspondant à des livraisons de prestations réalisées à la date de clôture.

Les *Autres dettes à court terme* sont portées au bilan à leur valeur nominale. La comptabilisation implique l'enregistrement de factures correspondant à des livraisons de prestations réalisées à la date de clôture.

Selon les modalités du traité de réassurance de longévité, le montant des capitaux de prévoyance de réassurance reste en

dépôt aux Rentes Genevoises (dépôt de réassurance) contre la rémunération du taux technique (taux moyen de 3.75 %) majoré d'un surintérêt de 0.5 % en faveur du réassureur.

Comptes de régularisation passif

Les *Comptes de régularisation passif* sont évalués en fonction du principe de la délimitation exacte des charges et des produits sur l'exercice concerné.

Provisions non techniques

Les provisions sont estimées sur la base des engagements connus à la date de clôture. Seuls les engagements probables liés à des obligations juridiques ou implicites dont l'origine est antérieure à la date de clôture sont comptabilisés.

Capitaux de prévoyance assurés vie individuelle

Capitaux de prévoyance rentiers

Ils sont évalués en utilisant les bases techniques ERM/ERF 2002RG pour les polices conclues jusqu'au 31 décembre 2002 et selon les bases techniques ERM/F_0105_II pour les polices conclues à partir du 1^{er} janvier 2003, en appliquant :

- un taux technique de 3.25 % pour les polices conclues jusqu'au 30 avril 2003
- un taux technique de 3.00 % pour les polices conclues à partir du 1^{er} mai 2003
- un taux technique de 2.75 % pour les polices conclues à partir du 1^{er} février 2004
- un taux technique de 2.50 % pour les polices conclues à partir du 1^{er} août 2010
- un taux technique de 2.25 % pour les polices conclues à partir du 1^{er} janvier 2012
- un taux technique de 1.60 % pour les polices conclues à partir du 1^{er} janvier 2013
- un taux technique de 1.40 % pour les polices conclues à partir du 1^{er} janvier 2014
- un taux technique de 1.20 % pour les polices conclues à partir du 1^{er} octobre 2015
- un taux technique de 3.25 % pour les polices conclues en euros jusqu'au 31 décembre 2011
- un taux technique de 3.00 % pour les polices conclues en euros à partir du 1^{er} janvier 2012
- un taux technique de 2.40 % pour les polices conclues en euros à partir du 1^{er} janvier 2013
- un taux technique de 2.20 % pour les polices conclues en euros à partir du 1^{er} janvier 2014
- un taux technique de 2.00 % pour les polices conclues en euros à partir du 1^{er} octobre 2015

Epargne constituée 3^e pilier

Ce montant correspond au cumul des soldes des comptes épargne au 31 décembre des polices de rentes différées de 3^e pilier pour les assurés vie individuelle.

Capitaux de prévoyance de réassurance

Ce montant, en déduction dans les engagements à long terme, correspond pour l'essentiel aux capitaux de prévoyance liés à la convention de réassurance de longévité.

Capitaux de prévoyance assurés vie collective

Capitaux de prévoyance rentiers

Ils sont calculés selon les bases techniques EVK 2000 pour les polices conclues jusqu'au 31 décembre 2002, selon les bases techniques LPP 2010 (2013) pour les polices conclues du 1^{er} janvier 2003 au 31 décembre 2013, selon les bases techniques LPP 2010 (2014) pour les polices conclues du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2014 et selon les bases techniques LPP 2010 (2015) pour les polices conclues du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015 en appliquant :

- un taux technique de 3.75 % pour les polices conclues jusqu'au 31 décembre 2002
- un taux technique de 3.50 % pour les polices conclues à partir du 1^{er} janvier 2003
- un taux technique de 3.25 % pour les polices conclues à partir du 1^{er} mai 2003
- un taux technique de 3.00 % pour les polices conclues à partir du 1^{er} mars 2009
- un taux technique de 2.75 % pour les polices conclues à partir du 1^{er} janvier 2012
- un taux technique de 1.75 % pour les polices conclues à partir du 1^{er} octobre 2012
- un taux technique de 1.50 % pour les polices conclues à partir du 1^{er} janvier 2014
- un taux technique de 1.25 % pour les polices conclues à partir du 1^{er} octobre 2015
- un taux technique de 3.50 % pour les polices conclues en euros jusqu'au 31 décembre 2011
- un taux technique de 3.25 % pour les polices conclues en euros à partir du 1^{er} janvier 2012
- un taux technique de 2.25 % pour les polices conclues en euros à partir du 1^{er} janvier 2013
- un taux technique de 2.00 % pour les polices conclues en euros à partir du 1^{er} octobre 2015

Épargne constituée 2^e pilier

Ce montant correspond aux capitaux de prévoyance des rentes différées de retraite de 2^e pilier au 31 décembre pour les assurés vie collective.

Épargne constituée PLP

Ce montant correspond au cumul des soldes des comptes épargne des PLP au 31 décembre pour tous les assurés.

Capitaux de prévoyance de réassurance

Ce montant, en déduction dans les engagements à long terme, correspond pour l'essentiel aux capitaux de prévoyance liés à la convention de réassurance de longévité.

Provisions techniques

Provision de longévité

La *Provision de longévité* est prévue pour les futurs changements des bases techniques et/ou pour le financement du coût de la longévité à chaque exercice comptable.

Provision complément d'excédents

Le complément d'excédents est une forme de participation aux bénéfices des Rentes Genevoises. Il est versé en plus de la rente contractuelle. Il n'est pas garanti et dépend des résultats de l'Etablissement. Sur décision du Conseil d'administration, le montant global de distribution des compléments d'excédents est mis en provision chaque année.

Provision bonus d'intérêts

Le bonus d'intérêts représente une forme de participation aux bénéfices des Rentes Genevoises. Son taux s'ajoute au taux de rémunération des polices différées. Il n'est pas garanti et dépend des résultats de l'Etablissement. Sur décision du Conseil d'administration, le montant global de distribution du bonus d'intérêts est mis en provision chaque année.

Provision pour revalorisation des rentes

La Loi concernant les Rentes Genevoises définit la base pour la revalorisation des rentes, soit :

Art. 13 Revalorisation

- ¹ Les années impaires, les prestations servies par les Rentes Genevoises à leurs assurés sont revalorisées, pour autant qu'elles aient été versées une année au moins.
- ² La revalorisation accordée est fondée, sous réserve de l'alinéa 3 du présent article, sur la moyenne de l'augmentation de l'indice genevois des prix à la consommation enregistrée au cours des deux années précédentes.
- ³ L'importance de la revalorisation, déterminée par un calcul actuariel, dépend de la réserve de revalorisation existante.

Le Règlement d'exécution de la loi concernant les Rentes Genevoises apporte un complément concernant la revalorisation des rentes, soit :

Art. 9 Constitution des réserves techniques

- ¹ Les réserves techniques visées à l'article 12, alinéa 2, de la loi sont calculées d'après les bases utilisées pour le calcul des primes.
- ² Si, après constitution de la réserve mathématique, destinée à garantir le service des rentes, il subsiste un excédent d'exercice, celui-ci sera affecté sur proposition de la Direction générale et après décision du Conseil d'administration, selon les besoins d'équilibre de gestion à long terme des Rentes Genevoises.
- ³ Afin d'assurer la stabilité financière et l'équilibre de la structure du patrimoine des Rentes Genevoises, le Conseil d'administration peut constituer ou dissoudre les autres réserves, y compris la réserve de revalorisation des rentes.

Art. 9A Revalorisation des rentes

- ¹ La réserve de revalorisation des rentes est alimentée ou dissoute selon les résultats des Rentes Genevoises. Le Conseil d'administration décide librement, à l'issue de chaque exercice annuel, du montant pouvant être attribué ou dissous de la réserve.
- ² La réserve de revalorisation n'est constituée que pour les rentes libellées en francs suisses et dont la revalorisation n'a pas été exclue contractuellement.

Art. 9B Exclusion de la revalorisation ordinaire des rentes

- ¹ Le Conseil d'administration est en droit de renoncer, pour une période déterminée ou indéterminée, à revaloriser les rentes découlant d'un contrat collectif, si celui-ci prévoit l'exclusion d'une telle revalorisation en raison du tarif d'assurance préférentiel concédé à sa conclusion.
- ² Le Conseil d'administration est en droit de renoncer, pour une période déterminée ou indéterminée, à revaloriser les rentes découlant de contrats individuels, lorsque ceux-ci prévoient le paiement d'un complément d'excédents non garanti en lieu et place de cette revalorisation.
- ³ Le Conseil d'administration est en droit de renoncer, pour une période déterminée ou indéterminée, à revaloriser les rentes découlant de contrats libellés en devises étrangères.

Réserve de fluctuation de valeurs

La *Réserve de fluctuation de valeurs* vise à couvrir les risques inhérents aux investissements de l'Etablissement, pour en assurer la solvabilité.

La valeur cible de la *Réserve de fluctuation de valeurs* est calculée sur la base de projections statistiques qui évaluent les moins-values potentielles sur les investissements dans des environnements financiers défavorables. Le calibrage des hypothèses est revu chaque année dans le cadre du *Business Plan* et dépend notamment :

- de l'allocation cible retenue pour les actifs
- de l'estimation du bilan utilisée comme point de départ du dernier *Business Plan*
- d'un horizon d'un an
- du risque attendu par classe d'actifs⁶
- d'un seuil de sécurité de 95 %. En contrepartie, aucun bénéfice de diversification n'est retenu dans le calcul de la réserve cible sur titres
- d'une contrainte de liquidité spécifique à l'Etablissement sur l'immobilier direct
- d'une agrégation des réserves cibles qui ne considère aucun bénéfice de diversification

La *Réserve de fluctuation de valeurs* est dotée ou utilisée par décision du Conseil d'administration sur proposition de la Direction. Le Comité des risques formule des recommandations à la Direction.

⁶ Pour les hypothèques, les prêts et les obligations en CHF, l'approche par un taux de défaut a été retenue puisque ceux-ci sont en principe détenus jusqu'à maturité. Les disponibilités ne sont pas provisionnées. Les autres classes d'actifs, hors immobilier direct, sont provisionnées sur la base de leurs paramètres statistiques de risque.

Fonds

Les Fonds sont constitués des *Fonds affectés*, du *Fonds d'excédents*, de l'*Excédent en début de période* et du *Résultat de l'exercice*.

Le *Fonds d'excédents* permet le lissage de la distribution des excédents aux assurés. Ce fonds est doté par utilisation du résultat. Le *Fonds d'excédents* alimente à son tour la *Provision complément d'excédents*, la *Provision bonus d'intérêts* et/ou la *Provision pour revalorisation des rentes*.

Compte de résultat

Commentaire général

Les *Produits Assurance*, soit globalement les primes encaissées, ont augmenté de 6.7 % à 197.0 millions de francs, contre 184.6 millions de francs en 2014. Cette hausse est due aux primes liées à la vie individuelle pour les primes uniques immédiates et aux primes liées à la vie collective pour les contrats de réassurance et prestations de libre passage. Le seul segment en baisse concerne les primes liées à la vie individuelle pour les primes différées.

Pour la première fois en 2015, les gains et pertes techniques ont été identifiés individuellement dans les comptes et figurent sous *Autres produits liés à l'activité Assurance* pour 1.4 million de francs. Ils contribuent pour 0.8 % à la progression du *Total Produits Assurance*.

En 2015, le *Résultat net Placements* atteint 24.0 millions de francs, en baisse par rapport à 2014. Ce montant comprend le solde positif des *Immeubles de placements*, soit 18.0 millions de francs. La plus-value non réalisée pour ces derniers est de 0.4 million de francs. La performance des placements s'établit à 1.4 % pour 2015, contre 4.9 % pour 2014. Le résultat obtenu ne permet pas de couvrir la totalité de la *Rémunération Capitaux de prévoyance*.

La variation des *Autres produits (charges)* est due à la régularisation de certains éléments concernant les années antérieures.

Les *Frais de fonctionnement* augmentent de 2.2 %, mais restent inférieurs de 10.3 % au budget accordé.

L'insuffisance de produits est couverte par un prélèvement à la *Réserve de fluctuation de valeurs*.

COMPTE DE RÉSULTAT

	Notes	2015	2014
Produits Assurance			
Primes vie individuelle		87 219 987	91 782 225
Vie collective			
Primes		15 587 931	4 490 093
Prestations d'entrée (PLP)		83 281 118	79 655 019
Total des apports provenant des primes et des prestations d'entrée		186 089 036	175 927 337
Frais prélevés aux assurés		9 524 475	8 684 826
Autres produits liés à l'activité Assurance	60	1 402 064	-
Total Produits Assurance		197 015 576	184 612 163
Charges Assurance			
Prestations Assurance			
Rentes			
Rentes vie individuelle		(42 794 268)	(40 385 014)
Rentes de vieillesse vie collective		(19 055 784)	(18 990 582)
Rentes de survivants vie collective		(5 916 647)	(5 996 680)
Rentes d'invalidité vie collective		(1 397 886)	(1 467 602)
Rentes enfants vie collective		(152 007)	(145 978)
Rentes PLP vie collective		(8 982 801)	(8 214 829)
Total Rentes		(78 299 392)	(75 200 684)
Prestations en capital			
Prestations en capital au décès et à l'invalidité vie individuelle	47, 50	(1 044 182)	(1 594 212)
Prestations en capital au décès et à l'invalidité vie collective	48	(24 681)	(33 283)
Prestations en capital vie individuelle suite rachat	47, 50	(4 181 690)	(4 787 628)
Prestations en capital vie collective suite rachat	48	-	(359 874)
Total Prestations en capital		(5 250 552)	(6 774 997)
Prestations de sortie			
Transferts de libre passage en cas de sortie (décès)		(1 064 412)	(1 239 445)
Transferts de libre passage en cas de sortie (rachat)		(46 685 855)	(49 351 742)
Total Prestations de sortie	49, 51	(47 750 266)	(50 591 187)
Total Prestations Assurance		(131 300 211)	(132 566 868)

	Notes	2015	2014
Dissolution (constitution) Capitaux de prévoyance et Provisions techniques			
Dissolution (constitution) Capitaux de prévoyance assurés vie individuelle		(40 237 430)	(45 717 975)
Dissolution (constitution) Capitaux de prévoyance assurés vie collective		(17 514 878)	(1 708 839)
Dissolution (constitution) Provisions techniques		(779 397)	(241 263)
Total Dissolution (constitution) Capitaux de prévoyance et Provisions techniques		(58 531 704)	(47 668 077)
Autres charges directes liées à l'activité Assurance	61	315 771	(4 219 189)
Total Charges Assurance		(189 516 144)	(184 454 134)
Résultat net Réassurance	62 à 64	1 632 233	2 707 613
Résultat de l'activité Assurance (hors Rémunération Capitaux de prévoyance)		9 131 665	2 865 642
Rémunération Capitaux de prévoyance			
Rémunération du capital épargne		(6 982 277)	(6 527 423)
Rémunération des prestations de libre passage		(9 108 340)	(9 108 701)
Intérêts techniques sur provisions mathématiques		(19 053 142)	(18 935 893)
Résultat part financière produits à base de fonds		(188 657)	(932 764)
Total Rémunération Capitaux de prévoyance		(35 332 415)	(35 504 780)
Résultat net de l'activité Assurance		(26 200 751)	(32 639 139)
Placements			
Résultat Disponible	15	(739 518)	(190 875)
Résultat Dépôts	16	58 608	104 482
Résultat Instruments de couverture de change	17	(572 763)	(2 759 772)
Résultat Obligations et assimilés	18 à 20	5 421 382	21 753 962
Résultat Actions et assimilés	21 à 23	2 034 050	13 473 492
Résultat Fonds de placements	24	(3 137 632)	1 286 673
Résultat Fonds alternatifs	25 à 27	227 902	6 793 101
Résultat Titres et parts dans des sociétés non cotées	28 à 30	(5 555 712)	39 194 999
Résultat Prêts à des collectivités publiques	31	3 341 613	3 115 802
Résultat Placements hypothécaires	32	891 471	934 197
Résultat Fonds de placements immobiliers	33	4 011 409	5 117 702
Résultat Immeubles de placements	34	18 017 692	26 446 797
Résultat net Placements		23 998 502	79 995 061

	Notes	2015	2014
Rémunération Fonds affectés		(41 436)	(145 025)
Dissolution (constitution) Provisions non techniques		-	-
Autres produits (charges)			
Produits (charges) extraordinaires		76 170	22 380
Produits (charges) exercices antérieurs		37 941	(702 956)
Total Autres produits (charges)		114 110	(680 575)
Frais de fonctionnement			
Personnel		(5 512 442)	(5 439 491)
Honoraires du Conseil d'administration		(146 068)	(169 156)
Loyer & charges		(903 380)	(903 094)
Frais de bureau		(395 130)	(357 434)
Amortissements	40	(256 500)	(207 088)
Informatique		(651 692)	(585 242)
Honoraires		(89 237)	(93 131)
Communication externe		(1 161 373)	(1 158 395)
Gouvernance		(1 384 528)	(1 360 225)
Total Frais de fonctionnement	57	(10 500 350)	(10 273 256)
Excédent (insuffisance) de produits avant dotation (utilisation) réserves		(12 629 924)	36 257 066
(Attribution) dissolution Réserve de fluctuation de valeurs	55	12 608 000	(35 279 000)
(Attribution) dissolution Provision de longévité		-	-
Résultat net à disposition pour la distribution des excédents		(21 924)	978 066
Résultat Fonds affectés		22 198	22 198
Attribution Fonds d'excédents	56	-	(1 000 000)
Solde reporté à nouveau		274	263

Assurés rentiers et assurés non rentiers

Le nombre de contrats des assurés rentiers⁷ et des assurés non rentiers⁸ se répartit comme suit :

⁷ Un assuré rentier est un assuré qui perçoit des rentes de la part des Rentes Genevoises.

⁸ Un assuré non rentier est un assuré qui détient une police d'assurance différée qui n'est pas encore arrivée à échéance.

	31.12.2015	31.12.2014
Contrats Rentiers vie individuelle	3 393	3 281
Contrats Rentiers vie collective (hors PLP)	1 605	1 630
Contrats Rentiers vie collective (PLP)	949	838
Contrats Non rentiers vie individuelle	3 588	3 260
Contrats Non rentiers vie collective (hors PLP)	121	137
Contrats Non rentiers vie collective (PLP)	5 336	4 951
Total	14 992	14 097

48

Le nombre de nouveaux contrats par catégorie est le suivant :

	2015	2014
Contrats Rentiers vie individuelle	108	105
Contrats Rentiers vie collective (hors PLP)	69	36
Contrats Rentiers vie collective (PLP)	57	44
Contrats Non rentiers vie individuelle	514	418
Contrats Non rentiers vie collective (hors PLP)	-	-
Contrats Non rentiers vie collective (PLP)	827	640
Total	1 575	1 243

Nature de l'application du but

Conditions pour être assuré aux Rentes Genevoises

Les personnes qui répondent à l'une des trois catégories ci-dessous peuvent conclure un contrat d'assurance auprès des Rentes Genevoises :

- Personnes habitant dans le canton de Genève
- Personnes travaillant dans le canton de Genève
- Personnes originaires de Genève

De même, les entreprises ayant leur siège dans le canton de Genève ou un lien économique avec celui-ci peuvent conclure un contrat d'assurance auprès de l'Etablissement.

Principales catégories de produits

Les produits des Rentes Genevoises sont des prestations versées sous forme de rentes de vieillesse. La longévité est le principal risque assuré.

En ce qui concerne l'assurance vie individuelle, différentes variantes sont proposées :

- 3^e pilier A ou B
- Rente viagère ou rente temporaire
- Rente avec ou sans restitution du solde du capital aux héritiers
- 1 ou 2 personnes assurées
- Rente versée immédiatement ou après un délai défini (différé)
- Epargne classique
- Rente certaine

Les assurances vie collective offrent trois solutions :

- Réassurance des rentiers des caisses de pension
- Reprise de rentiers des caisses de pension en liquidation
- Polices de libre passage

Financement, méthode de financement

Le financement des prestations des Rentes Genevoises est assuré par les primes versées par les assurés et le rendement de la fortune.

Les rentes servies sont garanties par l'Etat, selon l'article 3 de la Loi concernant les Rentes Genevoises.

Couverture des risques / Règles techniques / Degré de couverture

Nature de la couverture des risques, réassurances

Les Rentes Genevoises ont conclu le 1^{er} janvier 1999 avec la société Gerling Global (aujourd'hui Scor) une convention de réassurance qui couvre le risque de longévité pour une partie des *Capitaux de prévoyance* des assurés rentiers.

Le principe de cette convention est le suivant : contre le paiement d'une prime unique, le réassureur rembourse le montant des rentes versées par les Rentes Genevoises au-delà d'un montant déterminé pour les rentiers ayant dépassé un âge fixé.

La convention a été résiliée au 31 décembre 2002, mais continue à couvrir les engagements pris jusqu'à cette date.

Résultat de la dernière expertise actuarielle

La dernière expertise actuarielle effectuée en mars 2016 pour les comptes bouclés au 31 décembre 2015 établit un degré de couverture de 112.4 %.

DEGRÉ DE COUVERTURE

	31.12.2015	31.12.2014
Total de l'Actif	1 822 953 614	1 748 773 092
Dettes et Provisions non techniques	(76 144 507)	(73 580 862)
Fortune à disposition pour couvrir les engagements réglementaires	1 746 809 107	1 675 192 230
Capitaux de prévoyance et Provisions techniques nécessaires	1 554 504 039	1 469 713 973
Degré de couverture (Fortune à disposition par rapport aux capitaux engagés)	112.4 %	114.0 %

1.

Organisation de l'activité de placement, Politique d'investissement

La gestion des actifs fait partie du *Domaine de prestations Investissements et engagements* qui englobe les *Domaines d'activités Gestion investissements, Gestion immobilière et Gestion de la congruence*. Trois commissions, émanant du Conseil d'administration, suivent la conduite des affaires. Leurs attributions sont fixées par des cahiers des charges spécifiques. Elles se réunissent aussi souvent que nécessaire.

Le Conseil d'administration valide, sur proposition de la Direction, la stratégie et le *Business Plan* à cinq ans.

50

La Commission de placement décide de l'allocation des actifs et des mesures temporaires d'assurance de portefeuille. Elle veille à la concordance des résultats et des objectifs. Elle choisit les principaux gérants et conseillers externes et préavise la Politique d'investissement pour le Conseil d'administration.

La Commission immobilière veille à la bonne application de la Politique immobilière.

La Commission de tarification et prestations préavise l'approbation des tarifs de l'Etablissement et les rapports de l'Actuaire conseil qui sont soumis à décision.

Le *Domaine de prestations Investissements et engagements* exécute les décisions du Conseil d'administration, de la Commission de placement, de la Commission immobilière et de la Commission de tarification et prestations. Il assure la coordination et le contrôle des entités tierces et gère les portefeuilles qui lui sont confiés.

Chaque catégorie de placement comprend les liquidités, les dépôts et les titres qui lui sont rattachés.

2.

Présentation des placements par catégorie

	31.12.2015		31.12.2014	
Disponible	87 384 746	4.79 %	79 427 548	4.54 %
Disponible en francs suisses	76 010 516	4.17 %	68 375 234	3.91 %
Disponible en monnaies étrangères	11 374 231	0.62 %	11 052 314	0.63 %
Dépôts	16 350 000	0.90 %	68 140 000	3.90 %
Dépôts fiduciaires en francs suisses	16 350 000	0.90 %	68 140 000	3.90 %
Dépôts fiduciaires en monnaies étrangères	-	0.00 %	-	0.00 %
Instruments de couverture de change	1 002 845	0.06 %	4 878 079	0.28 %
Obligations et assimilés	638 287 907	35.01 %	528 883 448	30.24 %
Obligations et assimilés en francs suisses	611 910 797	33.57 %	485 176 846	27.74 %
Obligations et assimilés en monnaies étrangères	26 377 110	1.45 %	43 706 602	2.50 %
Actions et assimilés	160 613 343	8.81 %	124 664 229	7.13 %
Actions et assimilés en francs suisses	75 694 919	4.15 %	72 935 732	4.17 %
Actions et assimilés en monnaies étrangères	84 918 424	4.66 %	51 728 498	2.96 %
Fonds de placements	52 456 705	2.88 %	67 134 765	3.84 %
Fonds alternatifs	105 806 113	5.80 %	101 831 430	5.82 %
Assimilés actions	57 162 714	3.14 %	51 640 867	2.95 %
Assimilés obligations	48 643 398	2.67 %	50 190 562	2.87 %
Titres et parts dans des sociétés non cotées	65 696 922	3.60 %	61 050 935	3.49 %
<i>Private Equity</i>	59 468 412	3.26 %	55 740 335	3.19 %
Parts dans des sociétés non cotées	6 228 510	0.34 %	5 310 600	0.30 %
Prêts à des collectivités publiques	125 207 351	6.87 %	131 167 500	7.50 %
Placements hypothécaires	75 573 092	4.15 %	91 738 614	5.25 %
Fonds de placements immobiliers	53 283 475	2.92 %	51 651 499	2.95 %
Immeubles de placements	430 237 000	23.60 %	421 713 000	24.11 %
Total Placements	1 811 899 499	99.39 %	1 732 281 048	99.06 %
Comptes de régularisation actif	6 620 892	0.36 %	11 958 782	0.68 %
Intérêts courus	4 506 226	0.25 %	6 936 858	0.40 %
Impôt anticipé à récupérer	619 794	0.03 %	626 656	0.04 %
Autres actifs transitoires	1 494 873	0.08 %	4 395 268	0.25 %
Actifs provenant de contrats d'assurance	3 136 753	0.17 %	3 248 505	0.19 %
Autres actifs	1 296 471	0.07 %	1 284 757	0.07 %
Autres créances	794 447	0.04 %	831 688	0.05 %
Immobilisations corporelles et incorporelles	502 024	0.03 %	453 069	0.03 %
Total au bilan	1 822 953 614	100.00 %	1 748 773 092	100.00 %

3.

Instruments de couverture de change

Le programme de couverture de change concerne les parties libellées en dollars et en euros des produits de taux gérés en externe (obligations internationales et fonds alternatifs) et qui ne font pas l'objet d'une couverture intégrale du risque de change. L'objectif à long terme de cette stratégie est une gestion systématique et asymétrique du risque de change.

52

4.

Fonds alternatifs

Les investissements dans des fonds alternatifs se font par l'intermédiaire de fonds multi-gérants ou de portefeuilles multi-stratégies. L'objectif visé à long terme pour les fonds de type « produits de taux » est une performance proche des obligations à long terme assortie d'un potentiel de diversification important. L'objectif à long terme pour les fonds de type « produits d'actions » est une performance proche des actions à long terme également assortie d'un fort potentiel de diversification.

5.

Titres et parts dans des sociétés non cotées

	31.12.2015	31.12.2014
<i>Private Equity</i>	59 468 412	55 740 335
Parts dans des sociétés non cotées	6 228 510	5 310 600
Titres et parts dans des sociétés non cotées	65 696 922	61 050 935

6.**Private Equity**

	31.12.2015	31.12.2014
Compte de liquidités	44 354	458 469
Renaissance Technologie II		
30 000 parts	1 744 200	2 050 200
Renaissance Technologie III		
44 230 parts en 2015	3 667 994	
43 566 parts en 2014		3 848 620
Defi Eurocap III		
Remboursement intégral en 2015	-	
16.67 % – EUR 6 766 667 en 2014		8 135 970
Eclosion2 & Cie SCPC		
700 commandites	70 000	70 000
291 commandites	29 100	29 100
Investissement capital complémentaire	12 536 150	11 246 859
DMC Fund Fcp Sif		
12 578.42 parts en 2015	41 602 311	
7 560.00 parts en 2014		30 275 425
Instrument de couverture de change	(225 698)	(374 308)
Total Private Equity	59 468 412	55 740 335

7.

Parts dans des sociétés non cotées

	31.12.2015	31.12.2014
10.07 % Fondation Arc-en-Ciel		
190 parts à CHF 10 000.–	2 326 000	2 326 000
16.46 % Parts sociales Epona – Société coopérative mutuelle d'assurance générale des animaux		
10 000 parts à CHF 50.–	505 000	505 000
10.00 % Sonal SA		
220 actions de valeur nominale de CHF 500.–	43 988	44 594
5.19 % Yes FM SA (ex-Radio Lac SA)		
249 actions de valeur nominale de CHF 125.–	27 554	29 038
100 % Axiomtec Software SA		
110 000 actions de valeur nominale de CHF 10.– en 2015	3 005 969	
10 000 actions de valeur nominale de CHF 10.– en 2014		2 005 969
Prêts d'actionnaire	320 000	400 000
Total Parts dans des sociétés non cotées	6 228 510	5 310 600

Fondation Arc-en-Ciel

La Fondation Arc-en-Ciel a pour but de réaliser une action commune afin de répondre aux besoins de logements et de locaux artisanaux, grâce à la mise en commun, par les adhérents, de fonds exclusivement destinés à la prévoyance sociale. La Fondation peut acquérir des terrains, construire des immeubles et acquérir des immeubles déjà construits.

Les Rentes Genevoises détiennent 10.07 % des parts de la Fondation Arc-en-Ciel. M. Yves Piccino, membre de la Direction des Rentes Genevoises, fait partie du Conseil de la Fondation Arc-en-Ciel, sans droit de signature.

Epona – Société coopérative mutuelle d'assurance générale des animaux

La Société mutuelle d'assurance générale des animaux Epona a pour but l'assurance des pertes dues à la mortalité ou à l'invalidité d'animaux, et d'une manière générale l'exploitation des branches d'assurance, à l'exception de l'assurance directe sur la vie, admises par l'assemblée générale.

Les Rentes Genevoises détiennent 10000 parts de la société Epona. M. Pierre Zumwald, Directeur général des Rentes Genevoises, est membre du Conseil d'administration, sans droit de signature.

Sonal SA

La société Sonal SA a pour but les conseils et services professionnels dans le domaine de la publicité.

Les Rentes Genevoises détiennent, pour des raisons historiques, 10.0 % du capital de Sonal SA. Aucun membre du Conseil d'administration ni de la Direction des Rentes Genevoises n'est inscrit au Registre du commerce de cette société.

Yes FM SA (ex-Radio Lac SA)

La société Yes FM SA a pour but l'organisation, la gestion, l'exploitation et la promotion d'une station émettrice ainsi que la diffusion de programmes radiophoniques.

Une modification de la raison sociale a été effectuée le 3 février 2015 (parution dans la FOSC du 6 février 2015). Yes FM SA remplace Radio Lac SA.

Les Rentes Genevoises détiennent, pour des raisons historiques, 5.19 % du capital de Yes FM SA. Aucun membre du Conseil d'administration ni de la Direction des Rentes Genevoises n'est inscrit au Registre du commerce de la société Yes FM SA.

Axiomtec Software SA

La société Axiomtec Software SA a pour but le développement et l'entretien de produits logiciels complexes, la fourniture de services informatiques, le *project management* et l'intégration informatique.

Axiomtec Software SA a procédé à une augmentation ordinaire du capital-actions de CHF 1 million en date du 27 avril 2015.

Les Rentes Genevoises détiennent 100 % du capital d'Axiomtec Software SA. M. Pierre Zumwald, Directeur général des Rentes Genevoises, est membre du Conseil d'administration d'Axiomtec Software SA, avec signature collective à deux. M. Philippe Gaud, membre de la Direction des Rentes Genevoises, est membre du Conseil d'administration d'Axiomtec Software SA, avec signature collective à deux.

En 2014, un prêt d'actionnaire de CHF 300000.– a été accordé à Axiomtec Software SA par les Rentes Genevoises. Ce prêt est rémunéré au taux de 3.0 % l'an et est amorti sur 5 ans, soit 20 % par année. Un prêt d'actionnaire complémentaire de CHF 100000.– a été accordé aux mêmes conditions en 2014. L'amortissement contractuel a été versé par la société en 2015, soit un montant total de CHF 80000.–.

8.

Immeubles de placements

Lors de l'exercice 2015, 8.3 millions de francs ont été investis pour extension ou remplacement et portés en augmentation de la valeur d'achat des *Immeubles de placements*. Le solde de CHF 24 672.– a été porté à la charge de l'exercice 2015.

Le parc immobilier de l'Etablissement a été réévalué au 31 décembre 2015 à 430.2 millions de francs, selon la méthode DCF, dégageant un résultat non réalisé de 8.7 millions de francs. L'activation des travaux a été portée en déduction de ce montant. Au final, le résultat net non réalisé est de CHF 446 000.–.

56

	2015	2014
Valeur au bilan	430 237 000	421 713 000
Valeur de rendement (état locatif brut selon les taux de l'administration fiscale cantonale)	471 056 647	471 606 753
Valeur d'assurance-incendie	354 280 618	354 099 665
Dépenses d'investissement pour extension ou remplacement	8 297 672	6 042 904
Bénéfice de la gestion des immeubles	17 571 692	17 637 797
Résultat non réalisé sur évaluation DCF	446 000	8 809 000
Bénéfice de la gestion des immeubles		
En % de la valeur du bilan (hors résultat non réalisé) – méthode HPR	4.2 %	4.4 %
En % de la valeur du bilan (y compris résultat non réalisé) – méthode HPR	4.3 %	6.6 %
Valeur Immeubles de placements – méthode DCF	430 237 000	421 713 000
Valeur Immeubles de placements – méthode essentiellement hédoniste	546 094 000	535 596 000

	2015	2014
Cédules hypothécaires émises sur le parc immobilier en main des Rentes Genevoises et libres de tout gage	57 820 000	57 820 000
Cédules hypothécaires émises sur le parc immobilier consignées en faveur de la Direction du logement (HLM Aire et Europe)	24 300 000	24 300 000
Hypothèque légale sur immeuble Boisserette	1 605 000	1 605 000
Hypothèque légale sur immeuble Aire (HLM)	2 434 000	2 434 000
Hypothèque légale sur immeuble Europe (HLM)	2 468 000	2 468 000

9.**Opérations de devises à terme Instruments
de couverture de change**

	31.12.2015	31.12.2014
Volume des contrats augmentant l'engagement	33 875 664	25 115 320
Volume des contrats réduisant l'engagement	33 441 289	25 584 247

10.**Opérations de devises à terme Obligations et assimilés**

	31.12.2015	31.12.2014
Volume des contrats augmentant l'engagement	330 817 500	227 079 586
Volume des contrats réduisant l'engagement	324 499 500	244 921 788

57

11.**Opérations de devises à terme Fonds alternatifs**

	31.12.2015	31.12.2014
Volume des contrats augmentant l'engagement	56 391 660	53 983 168
Volume des contrats réduisant l'engagement	55 314 684	58 651 670

12.**Opérations de devises à terme Titres
et parts dans des sociétés non cotées**

	31.12.2015	31.12.2014
Volume des contrats augmentant l'engagement	10 500 368	14 129 140
Volume des contrats réduisant l'engagement	10 726 065	14 503 448

13.**Engagements conditionnels dans des sociétés non cotées**

	31.12.2015	31.12.2014
Renaissance Technologie III	577 000	643 400
Defi Eurocap III	-	457 876
Eclosion2 & Cie SCPC	-	784 872
DMC Fund Fcp Sif	-	19 570 572
Total Engagements conditionnels dans des sociétés non cotées	577 000	21 456 720

58

14.**Engagements devises à terme**

	31.12.2015	31.12.2014
Devises à terme Instruments de couverture de change	2 698 483	2 584 298
Devises à terme Obligations et assimilés	32 785 350	56 855 856
Devises à terme Fonds alternatifs	5 588 641	5 953 551
Devises à terme Titres et parts dans des sociétés non cotées	3 160 742	4 423 170
Total Engagements devises à terme	44 233 216	69 816 875

15.**Résultat Disponible**

	2015	2014
Intérêts sur c/c bancaires	(21 632)	20 330
Intérêts divers	41 315	26 266
Produits (Frais financiers divers)	(178 955)	(64 252)
Différences de change (c/c et dépôts)	(571 498)	(165 697)
Frais bancaires sur c/c	(8 748)	(7 521)
Résultat Disponible	(739 518)	(190 875)

16.**Résultat Dépôts**

	2015	2014
Intérêts sur dépôts à terme en francs suisses	58 608	104 482
Résultat Dépôts	58 608	104 482

17.**Résultat Instruments de couverture de change**

	2015	2014
Résultat réalisé sur ventes	(465 300)	(178 000)
Différences de change réalisées	(2 443 113)	(1 475 280)
Résultat non réalisé sur évaluation boursière	(40 665)	(45 990)
Différences de change non réalisées	2 580 029	(840 471)
Frais bancaires & Commissions de gestion	(203 714)	(220 031)
Résultat Instruments de couverture de change	(572 763)	(2 759 772)

18.**Résultat Obligations et assimilés**

	2015	2014
Résultat Obligations et assimilés en francs suisses	9 671 224	20 133 122
Résultat Obligations et assimilés en monnaies étrangères	(4 249 842)	1 620 840
Résultat Obligations et assimilés	5 421 382	21 753 962

19.**Résultat Obligations et assimilés en francs suisses**

	2015	2014
Produits d'intérêts (Coupons)	11 407 452	7 002 817
Résultat réalisé sur ventes	144 458	(16823)
Différences de change réalisées	(37 380 638)	(3599511)
Résultat non réalisé sur évaluation boursière	2 911 315	16 376 763
Différences de change non réalisées	33 527 737	975 825
Frais bancaires & Commissions de gestion	(939 099)	(605 949)
Résultat Obligations et assimilés en francs suisses	9 671 224	20 133 122

60

20.**Résultat Obligations et assimilés en monnaies étrangères**

	2015	2014
Produits d'intérêts (Coupons)	1 128 612	2 569 147
Résultat réalisé sur ventes	(93 246)	1 394 585
Différences de change réalisées	(2 764 434)	(3 244 902)
Résultat non réalisé sur évaluation boursière	(1 181 742)	691 166
Différences de change non réalisées	(1 314 045)	455 737
Frais bancaires & Commissions de gestion	(24 987)	(244 892)
Résultat Obligations et assimilés en monnaies étrangères	(4 249 842)	1 620 840

21.**Résultat Actions et assimilés**

	2015	2014
Résultat Actions et assimilés en francs suisses	2 746 781	9 888 137
Résultat Actions et assimilés en monnaies étrangères	(712 731)	3 585 354
Résultat Actions et assimilés	2 034 050	13 473 492

22.**Résultat Actions et assimilés en francs suisses**

	2015	2014
Dividendes	2 375 459	2 165 534
Résultat réalisé sur ventes	2 920 284	911 422
Résultat non réalisé sur évaluation boursière	(2 165 861)	7 164 270
Frais bancaires & Commissions de gestion	(383 101)	(353 089)
Résultat Actions et assimilés en francs suisses	2 746 781	9 888 137

23.**Résultat Actions et assimilés en monnaies étrangères**

	2015	2014
Dividendes	620 641	435 346
Résultat réalisé sur ventes	122 940	-
Différences de change réalisées	(97 275)	-
Résultat non réalisé sur évaluation boursière	(1 330 788)	3 112 472
Différences de change non réalisées	91 292	46 250
Intérêts sur les comptes de liquidités et dépôts	61	-
Frais bancaires & Commissions de gestion	(119 602)	(87 13)
Résultat Actions et assimilés en monnaies étrangères	(712 731)	3 585 354

24.**Résultat Fonds de placements**

	2015	2014
Dividendes ou Intérêts	162 102	192 743
Résultat réalisé sur ventes	(347 899)	-
Résultat non réalisé sur évaluation boursière	(2 920 327)	1 119 219
Frais bancaires & Commissions de gestion	(31 509)	(25 289)
Résultat Fonds de placements	(3 137 632)	1 286 673

25.**Résultat Fonds alternatifs**

	2015	2014
Résultat Fonds alternatifs assimilés actions	1 793 384	736 102
Résultat Fonds alternatifs assimilés obligations	(1 565 481)	6 056 999
Résultat Fonds alternatifs	227 902	6 793 101

26.**Résultat Fonds alternatifs assimilés actions**

	2015	2014
Revenus encaissés	12 849	16 036
Résultat réalisé sur ventes	886 325	979 217
Différences de change réalisées	(7 803 048)	(1 575 162)
Résultat non réalisé sur évaluation boursière	2 079 453	712 424
Différences de change non réalisées	6 824 015	816 353
Frais bancaires & Commissions de gestion	(206 211)	(212 767)
Résultat Fonds alternatifs assimilés actions	1 793 384	736 102

27.**Résultat Fonds alternatifs assimilés obligations**

	2015	2014
Résultat non réalisé sur évaluation boursière	(1 876 232)	1 433 362
Différences de change non réalisées	329 069	4 641 146
Frais bancaires & Commissions de gestion	(18 318)	(17 510)
Résultat Fonds alternatifs assimilés obligations	(1 565 481)	6 056 999

28.**Résultat Titres et parts dans des sociétés non cotées**

	2015	2014
Résultat <i>Private Equity</i>	(5 846 696)	3 675 525
Résultat Parts dans des sociétés non cotées	290 983	243 974
Résultat Titres et parts dans des sociétés non cotées	(5 555 712)	3 919 499

29.**Résultat *Private Equity***

	2015	2014
Revenus encaissés	1 541 409	686 383
Résultat réalisé sur ventes	(946 245)	-
Différences de change réalisées	(268 962)	(565 043)
Résultat non réalisé sur évaluation boursière	(2 538 501)	4 793 827
Différences de change non réalisées	(3 532 163)	(743 038)
Frais bancaires & Commissions de gestion	(102 235)	(496 604)
Résultat <i>Private Equity</i>	(5 846 696)	3 675 525

63

30.**Résultat Parts dans des sociétés non cotées**

	2015	2014
Revenus encaissés	293 073	244 133
Plus ou moins-value sur participations	(2 090)	(159)
Résultat Parts dans des sociétés non cotées	290 983	243 974

31.**Résultat Prêts à des collectivités publiques**

	2015	2014
Produits d'intérêts	3 354 214	3 126 833
Frais bancaires	(12 601)	(11 031)
Résultat Prêts à des collectivités publiques	3 341 613	3 115 802

32.**Résultat Placements hypothécaires**

	2015	2014
Produits d'intérêts	1 316 003	1 244 725
Frais de suivi et de procédures	(424 532)	(310 528)
Résultat Placements hypothécaires	891 471	934 197

33.**Résultat Fonds de placements immobiliers**

	2015	2014
Revenus encaissés	1 939 519	1 896 862
Résultat réalisé sur ventes	(119 360)	-
Résultat non réalisé sur évaluation boursière	2 350 268	3 266 870
Différences de change non réalisées	(138 195)	(27 617)
Frais bancaires & Commissions de gestion	(20 823)	(18 413)
Résultat Fonds de placements immobiliers	4 011 409	5 117 702

34.**Résultat Immeubles de placements**

	2015	2014
Loyers et produits divers	23 589 714	22 862 740
Gros travaux d'immeubles	(13 469)	(10 622)
Rénovation appartements	(11 203)	(9 281)
Entretien courant immeubles	(863 256)	(611 509)
Entretien courant appartements	(939 458)	(687 227)
Contrats d'entretien	(401 665)	(395 625)
Sinistres	(45 581)	(18 874)
Conciergerie & fournitures	(1 086 165)	(1 060 252)
Services industriels	(559 971)	(417 802)
Chaufferie	(89 762)	(78 870)
Frais divers	(83 795)	(70 150)
Assurances	(230 948)	(223 187)
Frais de contentieux	(114 739)	(95 021)
Honoraires de gestion	(898 072)	(865 816)
Impôts immobiliers complémentaires	(679 938)	(680 706)
Résultat d'exploitation des Immeubles	17 571 692	17 637 797
Plus-value non réalisée sur Immeubles	6 055 000	17 407 000
Moins-value non réalisée sur Immeubles	(5 609 000)	(8 598 000)
Plus-value (moins-value) non réalisée sur Immeubles	446 000	8 809 000
Résultat Immeubles de placements	18 017 692	26 446 797

35.**Performance des placements**

	2015	2014
Somme de tous les placements au début de l'exercice	1 732 281 048	1 619 029 259
Somme de tous les placements à la fin de l'exercice	1 811 899 499	1 732 281 048
Placements moyens	1 760 091 022	1 635 657 623
Résultat net Placements	23 998 502	79 995 061
Performance des placements	1.4 %	4.9 %

36.**Intérêts courus**

Ce poste comprend les intérêts courus à la date du bilan concernant les divers postes liés aux placements.

	31.12.2015	31.12.2014
Intérêts courus sur Prêts	4 507	5 633
Intérêts courus sur Dépôts	684	14 569
Intérêts courus sur Titres cotés	2 736 870	3 413 091
Intérêts courus sur Prêts à des collectivités publiques	1 764 165	1 754 492
Intérêts sur Placements hypothécaires	-	1 749 072
66 Total Intérêts courus	4 506 226	6 936 858

37.**Impôt anticipé à récupérer**

Ce poste comprend les impôts anticipés récupérables auprès de l'Administration fédérale des contributions.

	31.12.2015	31.12.2014
Impôt anticipé 2015	619 794	-
Impôt anticipé 2014	-	626 656
Total Impôt anticipé à récupérer	619 794	626 656

38.**Autres actifs transitoires**

Ce poste comprend les charges payées d'avance, les produits à recevoir, les investissements en cours et les comptes ouverts pour la gestion des polices en déshérence à la date du bilan.

	31.12.2015	31.12.2014
Charges payées d'avance	280018	204852
Produits à recevoir	49973	39583
Comptes BCGe – Polices en déshérence	1 164 881	1 170 063
Investissements en cours	-	2 980 770
Total Autres actifs transitoires	1 494 873	4 395 268

67

39.**Autres créances**

	31.12.2015	31.12.2014
Comptes courants régies immobilières	(86244)	(398)
Loyers à recevoir	207 867	234 026
Autres créances	672 824	598 061
Total Autres créances	794 447	831 688

40.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les amortissements tiennent compte de la durée de vie estimée de chaque catégorie d'immobilisation et sont calculés de façon linéaire à partir des valeurs d'acquisition et du mois de comptabilisation.

Les variations survenues au cours de l'exercice sous revue sont reportées dans le tableau des immobilisations ci-dessous.

– Mobilier de bureau	5 ans
– Machines et matériel	5 ans
– Installations	5 ans
– Matériel informatique	3 ans
– Logiciels informatiques	3 ans

68

	Mobilier de bureau	Machines et matériel	Installations	Matériel informatique	Logiciels informatiques	Total
Valeur comptable nette au 1^{er} janvier 2015	153 540	46 837	62 249	156 919	33 524	453 069
Valeur brute d'acquisition						
Situation au 1 ^{er} janvier 2015	310 451	117 836	143 718	267 666	55 914	895 586
Entrées	11 827	8 123	12 916	186 494	86 095	305 455
Sorties ou mises à zéro par le fonds d'amortissement	(62 100)	(35 583)	(12 706)	(56 981)	(23 405)	(190 776)
Situation au 31 décembre 2015	260 178	90 377	143 928	397 179	118 604	1 010 265
Amortissements cumulés						
Situation au 1 ^{er} janvier 2015	(156 911)	(70 999)	(81 469)	(110 747)	(22 390)	(442 517)
Amortissements ordinaires	(55 696)	(20 085)	(28 383)	(121 174)	(31 162)	(256 500)
Sorties ou mises à zéro par le fonds d'amortissement	62 100	35 583	12 706	56 981	23 405	190 776
Situation au 31 décembre 2015	(150 507)	(55 501)	(97 146)	(174 940)	(30 147)	(508 241)
Valeur comptable nette au 31 décembre 2015	109 671	34 876	46 782	222 238	88 457	502 024

41.**Autres dettes à court terme**

	31.12.2015	31.12.2014
Divers fournisseurs	412 507	369 274
Total Autres dettes à court terme	412 507	369 274

42.**Comptes de régularisation passif**

	31.12.2015	31.12.2014
Charges à payer	258 688	520 278
Produits reçus d'avance	22 965	26 983
Comptes Clients – Polices en déshérence	1 165 372	1 170 551
Provision commissions de gestion	273 435	279 662
Provision travaux immeubles	833 738	1 932 549
Provisions diverses immeubles	55 277	72 989
Total Comptes de régularisation passif	2 609 474	4 003 011

43.**Total des Provisions**

	Provisions Assurance	Provisions Frais de fonctionnement	Total
Valeur comptable au 1 ^{er} janvier 2014	96 568	455 249	551 818
Constitution	-	248 097	248 097
Utilisation	(11 771)	(238 121)	(249 892)
Dissolution	-	-	-
Contre-passation	-	-	-
Valeur comptable au 31 décembre 2014	84 797	465 225	550 022
Valeur comptable au 1 ^{er} janvier 2015	84 797	465 225	550 022
Constitution	-	252 148	252 148
Utilisation	(38 872)	(261 997)	(300 869)
Dissolution	-	-	-
Contre-passation	-	-	-
Valeur comptable au 31 décembre 2015	45 925	455 376	501 301

70

44.**Provisions Assurance**

	Contentieux	Impôts et taxes	Total
Valeur comptable au 1 ^{er} janvier 2014	20 500	76 068	96 568
Constitution	-	-	-
Utilisation	-	(11 771)	(11 771)
Dissolution	-	-	-
Contre-passation	-	-	-
Valeur comptable au 31 décembre 2014	20 500	64 297	84 797
Valeur comptable au 1 ^{er} janvier 2015	20 500	64 297	84 797
Constitution	-	-	-
Utilisation	-	(38 872)	(38 872)
Dissolution	-	-	-
Contre-passation	-	-	-
Valeur comptable au 31 décembre 2015	20 500	25 425	45 925

45.

Provisions Frais de fonctionnement

	Personnel	Régularisation TVA	Total
Valeur comptable au 1 ^{er} janvier 2014	305 249	150 000	455 249
Constitution	248 097	-	248 097
Utilisation	(238 121)	-	(238 121)
Dissolution	-	-	-
Contre-passation	-	-	-
Valeur comptable au 31 décembre 2014	315 225	150 000	465 225
Valeur comptable au 1 ^{er} janvier 2015	315 225	150 000	465 225
Constitution	252 148	-	252 148
Utilisation	(261 997)	-	(261 997)
Dissolution	-	-	-
Contre-passation	-	-	-
Valeur comptable au 31 décembre 2015	305 376	150 000	455 376

71

46.

Total Capitaux de prévoyance

	31.12.2015	31.12.2014
Capital de couverture pour les rentiers vie individuelle	519 528 707	492 216 834
Capital de couverture pour les rentiers vie collective (hors PLP)	283 114 134	288 401 288
Capital de couverture pour les rentiers vie collective (PLP)	145 958 295	133 561 147
Capital de couverture pour les assurés non rentiers vie individuelle	297 244 513	269 992 272
Capital de couverture pour les assurés non rentiers vie collective (PLP)	347 261 712	324 934 973
Réassurance assurés vie individuelle	(27 708 731)	(26 869 506)
Réassurance assurés vie collective	(30 068 416)	(30 967 464)
Total Capitaux de prévoyance	1 535 330 213	1 451 269 544

47.**Capital de couverture pour les rentiers vie individuelle**

	2015	2014
Solde Capital de couverture au 1 ^{er} janvier	492 216 834	460 643 216
Différence de change Capital de couverture au 1 ^{er} janvier	(979 455)	(160 290)
Utilisation Provision complément d'excédents	615 675	426 819
Transformation Différées en Immédiates	29 227 000	34 293 390
Rentes versées	(43 409 943)	(40 811 833)
Prestations de sortie (rachats)	(84 812)	(49 021)
Prestations de sortie (décès)	(899 279)	(1 342 541)
Primes brutes encaissées	31 658 034	26 143 363
Frais prélevés	(2 731 680)	(2 517 543)
Intérêts techniques	12 549 475	12 422 002
(Gain) perte technique	1 366 856	3 169 271
Total Capital de couverture pour les rentiers vie individuelle	519 528 707	492 216 834

72

48.**Capital de couverture pour les rentiers vie collective (hors PLP)**

	2015	2014
Solde Capital de couverture au 1 ^{er} janvier	288 401 288	300 519 642
Différence de change Capital de couverture au 1 ^{er} janvier	(1 591 834)	(235 536)
Rentes versées	(26 660 733)	(26 742 130)
Prestations de sortie (rachats)	-	(359 874)
Prestations de sortie (décès)	(24 681)	(33 283)
Primes brutes encaissées	16 802 971	4 825 266
Frais prélevés	(1 763 955)	(948 442)
Attribution Provision de longévité	779 397	241 263
Intérêts techniques	8 589 379	8 550 092
(Gain) perte technique	(1 417 698)	2 584 290
Total Capital de couverture pour les rentiers vie collective (hors PLP)	283 114 134	288 401 288

49.**Capital de couverture pour les rentiers vie collective (PLP)**

	2015	2014
Solde Capital de couverture au 1 ^{er} janvier	133 561 147	117 768 512
Transformation Différées en Immédiates	16 360 000	19 687 649
Rentes versées	(8 982 801)	(8 214 829)
Prestations de sortie (rachats)	-	(176 128)
Prestations de sortie (décès)	(8 265)	(263 618)
Frais prélevés	(284 465)	(248 445)
Intérêts techniques	3 741 228	3 533 025
(Gain) perte technique	1 571 451	1 474 980
Total Capital de couverture pour les rentiers vie collective (PLP)	145 958 295	133 561 147

73

50.**Capital de couverture pour les assurés
non rentiers vie individuelle**

	2015	2014
Solde Capital de couverture au 1 ^{er} janvier	269 992 272	239 642 011
Différence de change Capital de couverture au 1 ^{er} janvier	(976 151)	(140 796)
Transformation Différées en Immédiates	(29 227 000)	(34 293 390)
Prestations de sortie (rachats)	(4 096 878)	(4 738 607)
Prestations de sortie (décès)	(51 586)	(251 671)
Primes brutes encaissées	58 608 603	68 538 180
Frais prélevés	(3 055 140)	(2 997 510)
Intérêts sur l'épargne	6 724 974	6 238 993
Résultat part financière produits à base de fonds	188 657	932 764
(Gain) perte technique	(863 237)	(2 937 701)
Total Capital de couverture pour les assurés non rentiers vie individuelle	297 244 513	269 992 272

51.**Capital de couverture pour les assurés non rentiers vie collective (PLP)**

	2015	2014
Solde Capital de couverture au 1 ^{er} janvier	324 934 973	310 258 815
Transformation Différées en Immédiates	(16 360 000)	(19 687 649)
Prestations de sortie (rachats)	(46 685 855)	(49 175 614)
Prestations de sortie (décès)	(1 056 146)	(975 826)
Primes brutes encaissées	84 139 555	80 582 698
Frais prélevés	(858 437)	(927 679)
Intérêts sur l'épargne	5 094 387	5 209 102
(Gain) perte technique	(1 946 765)	(348 874)
Total Capital de couverture pour les assurés non rentiers vie collective (PLP)	347 261 712	324 934 973

74

52.**Provision de longévité**

Pour l'année 2015, la *Provision de longévité* a été dotée par comptabilisation des frais de longévité prélevés aux assurés vie collective, soit un montant de CHF 779 397.-.

53.**Provision complément d'excédents**

	2015	2014
Solde Provision au 1 ^{er} janvier	850 000	553 774
Utilisation pour les excédents de l'année	(615 675)	(426 819)
Attribution par transfert du Fonds d'excédents	565 675	723 045
Total Provision complément d'excédents	800 000	850 000

54.

Provision pour revalorisation des rentes

	2015	2014
Solde Provision au 1 ^{er} janvier	1 250 000	1 250 000
Utilisation pour la revalorisation	-	-
Attribution par transfert du Fonds d'excédents	-	-
Total Provision pour revalorisation des rentes	1 250 000	1 250 000

55.

Réserve de fluctuation de valeurs

	2015	2014
Solde Réserve au 1 ^{er} janvier	189 576 000	154 297 000
Attribution (dissolution) due au résultat	(12 608 000)	35 279 000
Réserve de fluctuation de valeurs	176 968 000	189 576 000
Valeur cible Réserve de fluctuation de valeurs	275 271 513	253 597 049
Excédent (insuffisance) Réserve de fluctuation de valeurs	(98 303 513)	(64 021 049)
Pourcentage par rapport à la Réserve de fluctuation de valeurs cible	64.29 %	74.75 %

56.**Fonds d'excédents**

	2015	2014
Solde reporté	12 939 760	12 661 522
Rémunération	212	1 284
Dotation par utilisation du résultat	-	1 000 000
Solde à disposition	12 939 972	13 662 805
Attribution Provision pour revalorisation des rentes	-	-
Attribution Provision complément d'excédents	(565 675)	(723 045)
Solde reporté Fonds d'excédents	12 374 297	12 939 760

76

57.**Frais de fonctionnement**

	2015	2014
Personnel	(5 512 442)	(5 439 491)
Conseil d'administration	(146 068)	(169 156)
Loyer & charges	(903 380)	(903 094)
Frais de bureau	(395 130)	(357 434)
Amortissements	(256 500)	(207 088)
Informatique	(651 692)	(585 242)
Honoraires	(89 237)	(93 131)
Communication externe	(1 161 373)	(1 158 395)
Gouvernance	(1 384 528)	(1 360 225)
Total Frais de fonctionnement	(10 500 350)	(10 273 256)

58.**Impôts**

Selon l'art.1 al. 3 de la loi du 3 décembre 1992, les Rentes Genevoises sont exonérées d'impôts, à l'exception de l'impôt immobilier complémentaire.

59.**Revenus d'assurance**

Les revenus d'assurance sont reconnus à la date d'effet du contrat.

60.**Autres produits liés à l'activité Assurance**

	2015	2014
Gain (Perte) de transformation épargne vie individuelle	818 131	Non disponible
Gain (Perte) de transformation épargne vie individuelle euro	70 988	Non disponible
Gain (Perte) de transformation PLP	1 946 054	Non disponible
Gain (Perte) de longévité provisions mathématiques vie individuelle	(1 335 869)	Non disponible
Gain (Perte) de longévité provisions mathématiques vie individuelle euro	(107 180)	Non disponible
Gain (Perte) de longévité provisions mathématiques vie collective (hors PLP)	1 778 318	Non disponible
Gain (Perte) de longévité provisions mathématiques vie collective (hors PLP) euro	(269 695)	Non disponible
Gain (Perte) de longévité provisions mathématiques PLP	(1 498 683)	Non disponible
Total Autres produits liés à l'activité Assurance	1 402 064	Non disponible

77

61.**Autres charges directes liées à l'activité Assurance**

	2015	2014
Intérêts du dépôt de la réassurance	(2 085 712)	(2 036 201)
Intérêts sur les comptes de dépôt des assurés	(36 360)	(41 055)
Intérêts sur les comptes courants vie collective	(599)	(2 760)
Frais bancaires sur prestations versées	(86 688)	(77 956)
Frais de dossiers	(100)	-
Commissions des courtiers	(2 093 017)	(2 439 116)
Geste commercial	(2 002)	-
Résultat de change non réalisé	4 620 248	377 899
Total Autres charges directes liées à l'activité Assurance	315 771	(4 219 189)

62.**Résultat net Réassurance**

	2015	2014
Résultat Réassurance vie individuelle	522 854	665 755
Résultat Réassurance vie collective	1 109 379	2 041 859
Résultat net Réassurance	1 632 233	2 707 613

Le processus de réassurance est analogue à celui de l'assurance directe, à ceci près qu'il est de signe opposé. Ainsi, les prestations (*Rentes*), les attributions aux provisions techniques (*Constitution Capitaux de prévoyance*) et les pertes techniques du réassureur (*Résultat technique*) deviennent des produits, tandis que les primes (*Primes uniques*), les dissolutions de provisions techniques et les gains techniques du réassureur deviennent des charges.

Par ailleurs, le réassureur déposant ses réserves auprès de sa cédante (les Rentes Genevoises), les charges sont augmentées de l'intérêt à verser sur ce dépôt (*Intérêts techniques sur provisions mathématiques* et *Surintérêt*). Les premiers correspondent à l'intérêt technique et le second à la rémunération du réassureur) et de l'éventuelle augmentation

du dépôt (*Augmentation Dépôt de la réassurance à long terme*). A l'inverse, les produits sont augmentés de l'éventuelle diminution du dépôt.

En principe, à moyen terme, la réassurance devrait constituer une légère charge : le prix à payer pour gagner en sécurité. Pour 2015, tant la vie individuelle que la vie collective sont largement bénéficiaires. Cela est dû au fait que le principal traité de réassurance, conclu le 1^{er} janvier 1999 avec la société Gerling Global (aujourd'hui Scor), l'a été à des conditions particulièrement favorables pour les Rentes Genevoises. Ce traité n'est plus en vigueur pour les nouvelles affaires, mais déploie toujours ses effets pour le portefeuille jusqu'au 31 décembre 2002.

78

63.**Résultat Réassurance vie individuelle**

	2015	2014
Primes uniques	(377 586)	(764 047)
Rentes	1 168 065	1 048 399
Intérêts techniques sur provisions mathématiques	(981 378)	(940 336)
Surintérêt	(125 472)	(120 163)
Constitution (Dissolution) Capitaux de prévoyance	1 820 602	2 382 237
Diminution (Augmentation) Dépôt de la réassurance à long terme	(1 695 356)	(1 740 907)
Résultat technique	713 978	800 571
Correction résultat technique années antérieures	(65 653)	(14 654)
Correction c/c réassureur années antérieures	65 653	14 654
Résultat Réassurance vie individuelle	522 854	665 755

64.**Résultat Réassurance vie collective**

	2015	2014
Primes uniques	(76308)	(85278)
Rentes	3 244 833	2 852 722
Intérêts techniques sur provisions mathématiques	(1 104 335)	(1 095 865)
Surintérêt	(138 198)	(137 133)
Constitution (Dissolution) Capitaux de prévoyance	287 721	1 603 278
Diminution (Augmentation) Dépôt de la réassurance à long terme	(2 556 432)	(3 359 855)
Résultat technique	1 452 097	2 263 990
Correction résultat technique années antérieures	(204 520)	(84 999)
Correction c/c réassureur années antérieures	204 520	84 999
Résultat Réassurance vie collective	1 109 379	2 041 859

79

65.**Valeur d'assurance incendie des actifs immobilisés**

	2015	2014
Mobilier de bureau, machines et matériel, installations	1 300 000	1 300 000
Informatique	1 160 000	1 160 000

66.**Demandes de l'autorité de surveillance**

Néant.

67.**Placements hypothécaires**

Les Rentes Genevoises ont en portefeuille, au 31 décembre 2015, des prêts pour un montant de 75.6 millions de francs dans des placements hypothécaires liés à la Fondation Hypotheka. Suite aux révélations concernant des malversations dans la société Hypotheka SA, un risque potentiel de perte a été identifié. Il est impossible d'évaluer ce risque de manière fiable. Toutefois, s'il devait se réaliser, la perte serait couverte par la *Réserve de fluctuation de valeurs*. Compte tenu de ce qui

précède et du niveau de cette réserve, aucune provision particulière n'a été constituée dans les comptes au 31 décembre 2015, conformément aux normes *Swiss GAAP RPC*. Néanmoins, par mesure de prudence et au vu des procédures et des négociations en cours avec les débiteurs, il a été décidé de reconnaître les revenus de ces placements à la date de réception des fonds uniquement et de ne pas tenir compte d'intérêts courus en fin d'année.

68.**Evénements postérieurs à la date du bilan**

Néant.

RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION

L'opinion d'audit ci-contre a été émise sur les états financiers complets signés par le Conseil d'administration. L'utilisation de cette opinion ne devrait pas être faite sans se référer à ces états financiers.

Les extraits des états financiers reproduits dans cette publication ont été adaptés par rapport aux originaux audités afin de permettre à la Direction de donner de plus amples informations/explications sur certains éléments figurant dans ces états financiers et ainsi les rendre accessibles au public.

Rapport de l'organe de révision au Conseil d'administration des Rentes Genevoises

En notre qualité d'organe de révision et conformément à notre mandat, nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints des Rentes Genevoises – Assurance pour la vieillesse, comprenant le bilan, le compte de résultat, le tableau de financement et l'annexe pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2015.

Responsabilité du Conseil d'administration

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux *Swiss GAAP RPC* et aux dispositions légales, incombe au Conseil d'administration. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil d'administration est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'expert agréé

Le Conseil d'administration désigne pour la vérification, en plus de l'organe de révision, un expert agréé. Ce dernier examine chaque année si les Rentes Genevoises – Assurance pour la vieillesse offrent la garantie qu'elles peuvent remplir leurs engagements et si les dispositions de nature actuarielle et relatives aux prestations et au financement sont conformes aux dispositions légales et réglementaires. Les provisions nécessaires à la couverture des risques actuariels sont validées sur la base du rapport de contrôle actuariel de l'expert agréé.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément aux Normes d'audit suisses (NAS). Ces normes requièrent de se conformer aux règles d'éthique et de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'existence et l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels donnent une image fidèle des Rentes Genevoises – Assurance pour la vieillesse au 31 décembre 2015 ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice arrêté à cette date, conformément aux *Swiss GAAP RPC* et sont conformes à la Loi concernant les Rentes Genevoises – Assurance pour la vieillesse et au Règlement d'exécution de la loi concernant les Rentes Genevoises – Assurance pour la vieillesse.

BDO SA

Nigel Le Masurier
Expert-réviseur agréé

Roland Loup
Expert-réviseur agréé

Genève, le 2 mars 2016

IMPRESSUM

Publication

Rapport annuel 2015, juin 2016

Editeur

Rentes Genevoises

Responsables de la publication

Yves Piccino, secrétaire général
et membre de la Direction
Sébastien Ramseyer, responsable marketing
et communication

Graphisme

Essencedesign SA, 1006 Lausanne

Texter

JB COMM, 1920 Martigny

Photos

Alan Humerose

Imprimerie

Atar Roto Presse SA, 1214 Vernier

Tirage

1650 exemplaires

Site internet

www.rentesgenevoises.ch

RENTES GENEVOISES
Place du Molard 11
Case postale 3013
1211 Genève 3

T +41 22 817 17 17
F +41 22 817 17 50

info@rentesgenevoises.ch
www.rentesgenevoises.ch

